

ENGINEERS
GEOLOGISTS
New Brunswick



INGÉNIEURS
GÉOLOGISTIQUES
Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL 2024





Découvrez des tarifs préférentiels.

Vous pourriez économiser sur l'assurance habitation et auto avec TD Assurance.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission, visitez

tdassurance.com/apegnb



TD Insurance | 

Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, le programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

SOMMAIRE

Message de la présidente	04
Gouvernance	06
Message de la chef de la direction et registraire	07
Rapport du registraire	09
Bénévoles des comités	13
Bénévoles de nos bureaux de section	14
Rapport de la Fondation pour les études de l'AIGNB Inc.	15
Message du président élu	16
Plan stratégique 2023-2026 - Résultats de l'année 1	17
• <i>Expérience des membres</i>	18
• <i>Durabilité</i>	19
• <i>Relations avec les parties prenantes</i>	20
• <i>Gestion des risques</i>	21
Procès-verbal de l'AGA 2023	22
Les anciennes présidentes et anciens présidents	26
Budget de 2025	27
États financiers 2024	28

Notre mission

Protéger les intérêts du public en réglementant l'exercice du génie et de la géoscience, et en maintenant la confiance du public dans les professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Notre vision

Être une ressource fiable et exhaustive en matière de questions réglementaires pour guider les professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Direction créative par : Lauren Nicholson, Directrice de la communication, AIGNB
Rédacteur en chef : Jocelyne LeGresley, Assistante administrative, AIGNB
Traduction par : Bourret Translation Inc. (BTI)

Images avec la permission de CANVA & AIGNB



Je suis encouragée par nos progrès continus et par l'engagement de nos nombreux bénévoles qui nous permettent de rester non seulement pertinents et respectés, mais aussi un organisme de réglementation fiable. Nous sommes bien placés pour mener l'AIGNB vers un avenir prometteur.

Holly Young, ing., FIC
105e présidente

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'AIGNB a connu une année 2024 remplie d'importants progrès et efforts de collaboration, chacun fondé sur notre engagement durable à assurer la transparence, l'intégrité et l'excellence professionnelle. Forte des réalisations passées, j'ai le privilège de continuer à promouvoir les valeurs de l'AIGNB et de travailler aux côtés de nos bénévoles, de notre Conseil et de notre personnel dévoués. Collectivement, nos contributions inlassables font de notre Association un puissant défenseur des professions du génie et des géosciences.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur la progression de notre Plan stratégique 2023-2026, un cadre d'orientation conçu pour favoriser une croissance durable et répondre aux besoins évolutifs de nos professions. En saisissant les possibilités stratégiques et en comprenant mieux les défis réglementaires, nous avons pris des mesures essentielles dans des domaines clés, notamment les évaluations fondées sur les compétences, l'introduction du permis restreint et des possibilités accrues de perfectionnement professionnel. En outre, une révision complète des processus d'inscription et de délivrance des permis a été lancée afin de fournir des exigences d'inscription claires et transparentes aux personnes candidates et d'assurer l'efficacité des processus.

Après la mise en œuvre réussie d'un programme de perfectionnement professionnel continu (PPC) harmonisé à l'échelle des provinces de l'Atlantique en janvier, nous avons pu constater de première main les avantages d'une approche plus unifiée au perfectionnement professionnel. Cette initiative renforce non seulement notre engagement à veiller à l'apprentissage permanent, mais aussi notre alignement sur d'autres organismes de réglementation, en aidant les membres inscrits à maintenir des normes élevées dans les provinces de l'Atlantique.

Notre association a également franchi une étape importante cette année avec l'introduction de la demande d'un permis restreint, une désignation conçue pour reconnaître les compétences spécialisées et répondre aux besoins évolutifs de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Cette réalisation témoigne du labeur dévoué du groupe de travail sur le permis restreint et de l'équipe de l'inscription de l'AIGNB, dont les efforts de sensibilisation et d'éducation ont été déterminants pour sensibiliser les membres, les employeurs et les parties prenantes, et leur permettre de mieux comprendre la situation. Jusqu'à maintenant, nous avons réussi à délivrer un permis restreint en génie à deux membres et quelques autres demandes sont en cours.

En mai, les organismes canadiens de réglementation du génie ont signé une déclaration nationale de collaboration afin d'élargir notre partenariat et de renouveler notre engagement à collaborer de manière proactive. Nous comptons ainsi éliminer les obstacles nationaux et internationaux à la mobilité des ingénieures et ingénieurs ainsi que des entités de génie dans le but d'améliorer la sécurité publique et l'efficacité de la réglementation.

Tout au long de l'année, nous avons également réaffirmé notre engagement à renforcer les relations avec les établissements d'enseignement. Grâce à sa Fondation pour les études et à ses programmes de bourses et de mentorat, l'AIGNB contribue à la formation des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques de la prochaine génération. Dans cet esprit, nous avons relancé le programme Connexions de l'AIGNB (une initiative conçue pour combler le fossé entre les professionnelles et professionnels chevronnés et les nouveaux venus dans notre domaine), qui inclut des étudiantes et étudiants d'université de cycles supérieurs en tant que personnes mentorées. En outre, l'AIGNB a participé à plusieurs salons de l'emploi et à des initiatives organisationnelles fondées sur les STIM, et a continué à développer des partenariats avec des acteurs clés dans ces domaines afin de sensibiliser les jeunes aux professions du génie et des géosciences.

Alors que nous continuons à nous pencher sur des questions ayant une incidence sur la sécurité publique, la durabilité environnementale et l'intégrité réglementaire, nous nous engageons à être une voix de confiance sur les enjeux qui façonnent notre province et au-delà. Nos professionnelles et professionnels restent en première ligne pour relever les défis critiques, que ce soit l'adaptation climatique ou la transformation numérique, avec l'expertise, la créativité et le dévouement que nos collectivités attendent et méritent.

Je tiens à remercier chaleureusement notre président sortant, Raphaël Roy, ing., pour son leadership et son dévouement sans faille.

J'offre également mes remerciements à Shawn Amberman, ing., dont le soutien et les idées en tant que vice-président ont été inestimables tout au long de l'année. Son engagement et sa vision continueront à guider notre Association en 2025, et j'ai pleine confiance en son leadership.

J'aimerais rendre hommage aux membres du personnel de l'AIGNB, dont le dévouement est au cœur de nos activités. Grâce à leur travail, nous pouvons assurer la bonne exécution de nos programmes et guider la réalisation de nos objectifs stratégiques. Ensemble, nous traçons pour l'AIGNB une voie qui honore notre fière histoire et promet un avenir brillant et résilient pour les professions que nous servons.

Je suis encouragée par nos progrès continus et par l'engagement de nos nombreux bénévoles qui nous permettent de rester non seulement pertinents et respectés, mais aussi un organisme de réglementation fiable. Nous sommes bien placés pour mener l'AIGNB vers un avenir prometteur.

Ce fut un honneur pour moi d'être votre 105e présidente.

Holly Young
HOLLY YOUNG, ING., FIC
PRÉSIDENTE, L'AIGNB, 2024



En mai 2024, les organismes de réglementation de l'ingénierie de chaque juridiction se sont réunis pour signer une déclaration nationale de collaboration, renforçant l'harmonisation, l'innovation et la collaboration pour les ingénieurs à travers le Canada. Photo (de gauche à droite) : Marlo Rose, ing., FIC, directrice de l'AIGNB Ingénieurs Canada, Holly Young, ing., FIC, présidente de l'AIGNB, Lia Daborn, chef de la direction et registraire de l'AIGNB.

GOUVERNANCE

Les membres du conseil sont des dirigeants qui sont prêts à voir à l'application de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* par la réglementation des professions, la mise en œuvre de normes en matière de connaissances et de compétences pour l'exercice des professions, et l'établissement de normes d'éthique professionnelle. Ils le font dans l'intérêt du public.

COMITÉ DE DIRECTION



Présidente
Holly Young,
ing., FIC



Vice- président
Shawn Amberman, ing.



**Administratrice
Ingénieurs Canada**
Marlo Rose
FIC, ing.



**Administrateur
Géoscientifiques Canada**
Matt Alexander
géosc., FGC



Président sortant
Raphaël Roy, ing., FIC



**Chef de la direction
et registraire, AIGNB**
Lia Daborn, caé, ICD.D

CONSEIL



Fredericton
Rory Pickard, ing.



Conseillère du nord-ouest
Karine Savoie, ing.



Saint John
Bill Woodhouse, ing.



Moncton
Jérémie Aubé, ing.



Conseillère du nord-est
Michelle Roy, ing.



Conseiller général
André-Michel Léger, ing.



Conseiller général
Kevin Kilfoil, ing.



**Représentant des
géoscientifiques**
Adrian Davis, géosc.



Représentante du public
Andrea Stierle-MacNeill



Représentante du public
Marie-Claude Doucet
LLB, MBA

PERSONNEL

Chef de la direction et registraire

Lia Daborn,
CAÉ, ICD.D

Adjointe administrative

Jocelyne
LeGresley

Directrice des finances et de l'administration

Jocelyn Durette,
CPA, CA

Directrice de l'enregistrement

Carolyn Lordon

Gestionnaire de l'enregistrement

Natascha Toedter

Assistantes à l'enregistrement

Chantal Samson
Emily Shaw
Jackie Seeley

Directrice des communications

Lauren Nicholson

Directrice des affaires professionnelles

Stéphanie Doucet-Landry,
ing., FIC

Gestionnaire du soutien organisationnel

Stamatia Baker, FIC (Hon.),
FGC (Hon.)

Candidats au Conseil 2025

PRÉSIDENT: Shawn Amberman, ing.
VICE-PRÉSIDENT: Bernard Roy, ing.

CONSEILLERS :

Conseiller général
André-Michel Léger, ing.
Anand Lila, MS

Saint John
Michael Gray, ing.
Scott Saunders, ing.

Représentant des géosciences
Adrian Davis, géosc.
Colin MacDonald, géosc.

Nord-est
Elden Menezes, ing.

Le Comité des candidatures de l'AIGNB aimerait remercier tous ceux et celles qui ont soumis leur candidature pour l'élection de cette année.

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION ET REGISTRAIRE



Lia Daborn, chef de la direction et registraire

L'année 2023-2024 a été une nouvelle fois très chargée. Un nouveau plan stratégique a permis de mettre l'accent sur deux domaines en particulier : l'expérience des membres et la gestion des risques. Dans le cadre de ces deux piliers, un projet s'est hissé au premier rang, à savoir la réduction des délais de traitement des demandes de permis d'exercice.

INSCRIPTION ET PERMIS

En raison de nombreux facteurs, l'AIGNB continue à connaître une forte croissance du nombre de demandes, et les délais peuvent être longs pour les demandes provenant de programmes non accrédités. Étant conscient des délais de traitement des demandes, le Conseil a convenu qu'il était important de se concentrer sur ce domaine afin de réduire le risque que le gouvernement oblige notre organisme à respecter des délais d'inscription particuliers que nous ne sommes pas en mesure de gérer. En collaboration avec un consultant, le personnel et les bénévoles ont reconnu plusieurs domaines auxquels des améliorations pourraient être apportées dans le but de réduire les délais d'attente pour une décision d'inscription. Vous trouverez d'autres détails sur cette révision du processus à la page 18.

Je suis heureuse de vous informer que les recommandations nous ont permis de saisir plusieurs occasions, notamment :

- Les responsabilités de l'équipe de l'enregistrement ont été réalignées et deux nouveaux membres du personnel ont été embauchés.
- Le personnel a commencé à supprimer progressivement les carnets de bord et à passer à la norme nationale des évaluations fondées sur les compétences afin de présenter et de suivre l'expérience acquise.
- Grâce à une modification aux règlements administratifs en février 2023, la suppression de l'exigence d'une année d'expérience au Canada a permis aux personnes candidates d'utiliser leur expérience internationale pour démontrer leur compétence dans le domaine qu'elles ont choisi.
- Le système de candidature en ligne est mieux intégré dans la base de données des membres de l'AIGNB afin de réduire la quantité de données manuelles requises pour les candidatures. Par ailleurs, presque tous les dossiers sont désormais remplis de façon électronique, ce qui permet à nos comités de bénévoles d'y accéder pour les examiner.
- Tous les dossiers des membres sont désormais numérisés, ce qui a permis d'éliminer des centaines de dossiers et de chemises en papier stockés sur place.
- L'équipe de l'enregistrement suit les délais de dépôt des demandes d'inscription.

L'équipe de l'enregistrement ainsi que le Conseil et ses comités s'efforcent de déterminer comment continuer à améliorer les procédures d'inscription. Ces efforts combinés se traduiront par une

efficacité accrue et une meilleure expérience globale pour les personnes candidates.

C'est également en 2024 que nous avons délivré les premiers permis restreints au Nouveau-Brunswick. Deux demandeurs ont été approuvés, tous deux étant des transferts d'autres provinces.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

L'année 2024 a marqué l'introduction de nouvelles lignes directrices en matière de PPC qui ont mené à la réduction du nombre d'heures de PC, maintenant fixé à 30 heures par an, et à l'inclusion de 2 catégories obligatoires : la formation aux pratiques éthiques (deux heures) et la formation aux règlements (une heure).

Reconnaissant que le contenu obligatoire peut être plus difficile à déterminer, le personnel de l'AIGNB a dressé une liste de ressources avec ses homologues de l'Atlantique afin de concevoir conjointement un module fondé sur les lignes directrices concernant le devoir de dénoncer des actes répréhensibles d'Ingénieurs Canada. Le module a été mis à la disposition de tous les membres à la fin du mois de novembre et d'autres modules sont en cours d'élaboration.

Les organismes de réglementation du génie de l'Atlantique ont également décidé d'établir une plateforme commune pour le perfectionnement professionnel. Hébergée par PEGNL, cette plateforme sera accessible à tous les membres de la région de l'Atlantique. Les membres du Nouveau-Brunswick pourront s'y connecter directement par l'entremise du portail monAIGNB. Nous sommes très fiers de cet effort de collaboration et nous sommes reconnus au niveau national pour nos efforts de collaboration.

Au printemps, Ingénieurs Canada (IC) a présenté un protocole d'entente sur l'acceptation des dossiers de PPC des licenciés d'autres provinces et territoires. L'AIGNB est l'un des sept organismes de réglementation qui ont signé l'entente, mais en réalité, il s'agit déjà de notre processus : les licenciés non résidents doivent seulement déclarer qu'ils se conforment aux exigences de PPC de leur province ou territoire d'origine afin de renouveler leur permis d'exercice au Nouveau-Brunswick.

LIGNES DIRECTRICES

Le Comité mixte professionnel des architectes et des ingénieurs a été reconstitué et s'est réuni en mai après que le Conseil de l'administration de l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick et celui de l'AIGNB ont approuvé les lignes directrices mises à jour à l'automne 2023.

Le Comité a examiné plusieurs situations liées à l'utilisation inappropriée des lignes directrices d'exercice professionnel mixte et

a formulé des recommandations aux deux organismes sur la manière de traiter ces situations.

Un avis a été envoyé à tous les responsables municipaux de la construction afin de clarifier les exigences des lignes directrices d'exercice mixte. Par conséquent, des lignes directrices et des exigences relatives à la participation des ingénieures, des ingénieurs et des architectes à la conception ou à la modification des bâtiments dans la partie 3 du Code national du bâtiment sont appliquées à l'échelle de la province.

Le Comité est composé de représentantes et représentants des deux organismes, et doit se réunir au moins deux fois par an.

APPLICATION DE LA LOI

Les membres de l'AIGNB ont sans doute suivi la couverture médiatique et les développements liés à une affaire examinée par le Comité des plaintes et transmise au Comité de discipline.

Afin d'appuyer les renseignements non étayés présentés au Comité des plaintes de l'AIGNB, le Conseil de l'AIGNB a attribué des fonds provenant de la réserve d'aide juridique pour une enquête. Ce travail a été achevé à l'automne 2024 et une audience du Comité de discipline est maintenant prévue. Le personnel de l'AIGNB a travaillé en étroite collaboration avec les représentantes et représentants du gouvernement et des municipalités pour assurer la sécurité du public.

L'AIGNB prend très au sérieux les poursuites engagées contre les personnes qui font un usage abusif de leur titre et les statistiques démontrent le nombre de fois où le personnel s'est engagé sur cette question. Dans un cas, quelqu'un a agi en tant que superviseur pour plusieurs personnes candidates, alors qu'il n'était pas ingénieur, tout en leur faisant croire qu'il l'était. Cette situation a entraîné des retards considérables dans les demandes de personnes candidates, qui ont dû trouver de nouveaux superviseurs pour valider leur expérience.

L'AIGNB a enquêté sur un rapport public d'une société et d'ingénieurs qui n'étaient pas titulaires d'un permis dans la province. L'enquête a abouti à une décision du Comité des plaintes indiquant que l'inscription aurait dû avoir lieu, car les services seraient considérés comme des travaux de génie en vertu de la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique. Les personnes concernées ont été invitées à mettre à jour leur inscription auprès de l'AIGNB.

Pour en savoir davantage sur nos activités en matière de plaintes, de discipline et d'application de la loi, consulter la page 21.

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nous continuons à chercher des moyens d'appuyer les cinq bureaux de section, et nous avons eu le plaisir d'être invités à quatre assemblées annuelles cette année au cours desquelles nous avons eu l'occasion d'entrer en contact avec les membres locaux. Un projet pilote mené avec le bureau de section de Saint John en appui aux efforts de communication de ce dernier a permis d'envoyer des messages de manière efficace aux membres du bureau de section local. Nous étudions par ailleurs les moyens d'appuyer davantage les bureaux de section et d'éliminer les chevauchements d'efforts.

Nous avons rencontré des membres de la faculté de l'UNBSJ afin de visiter les installations universitaires et d'en savoir davantage sur les programmes proposés dans les domaines de la technologie du génie industriel et environnemental. Nous nous sommes efforcés de clarifier les modalités d'obtention d'un permis restreint pour les futures personnes diplômées potentielles de ces programmes.

L'AIGNB communique régulièrement avec les ministères et a été consultée sur plusieurs initiatives au cours de la dernière année. Un nouveau gouvernement provincial a été élu à l'automne, mais la communication se poursuivra et nous veillerons à présenter nos membres inscrits comme des personnes qualifiées qui peuvent aider à répondre aux priorités actuelles du Nouveau-Brunswick.

DURABILITÉ ET SENSIBILISATION

Au cours de la dernière année, l'AIGNB s'est associée à un certain nombre d'organismes qui proposent des activités STIM dans le système scolaire public. La page 19 offre d'autres détails sur nos efforts de sensibilisation. Grâce aux efforts locaux de nos cinq bureaux de section, il a été possible de sensibiliser le public aux deux professions en tant que carrières importantes qui contribuent au mieux-être de la société.

FINANCES

Au cours de la dernière année, l'AIGNB a été touchée par divers événements qui ont nécessité des ressources importantes en matière de financement, de personnel et d'efforts bénévoles. Nous avons la chance que les conseils d'administration précédents aient compris la nécessité de constituer des fonds de réserve établis pour appuyer de futures activités juridiques ou de futurs coûts en capital.

Comme indiqué dans les états financiers à la page 28, nous avons dû utiliser les fonds de réserve cette année pour financer les coûts d'entretien et de développement du bâtiment situé au 183, ch. Hanwell à Fredericton, ainsi que le travail lié à un dossier de plainte.

Sans ces fonds de réserve, l'AIGNB aurait eu à demander aux membres une augmentation unique des cotisations. La viabilité à long terme de l'organisme est l'une des responsabilités fiduciaires du Conseil.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, APPARTENANCE ET INCLUSION

L'AIGNB reste profondément engagée à promouvoir la diversité, l'équité, l'appartenance et l'inclusion dans toutes les professions. Les objectifs fondamentaux, par exemple le soutien aux groupes sous-représentés, la promotion des relations par le mentorat et la mobilisation des groupes de personnes étudiantes, continueront à guider les initiatives de l'Association. L'AIGNB intègre les principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) dans tous les aspects de son travail, offrant des possibilités de groupes consultatifs ou d'initiatives ciblées selon les besoins.

REGARD VERS L'AVENIR

Alors que nous nous penchons sur une année de progrès et de croissance, nous nous souvenons du dévouement collectif qui fait avancer les professions. Qu'il s'agisse d'améliorer l'expérience des membres ou d'être très attentive à la gestion des risques, l'AIGNB reste fidèle à sa mission qui consiste à maintenir les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et de confiance du public.

Guidés par notre plan stratégique, nous nous engageons à favoriser l'innovation, la durabilité et la responsabilisation dans tout ce que nous faisons.

La chef de la direction et registraire de l'AIGNB,

Lia A. Daborn, caé, ICD.D

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE

Les statistiques et les images de ce rapport contiennent des données sur les nouveaux membres inscrits dont l'adhésion à l'AIGNB a été approuvée entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024 (inclusivement).

PROFESSIONNELS

121

Nouvelles inscriptions
de professionnels
traitées

Catégorie d'inscription

Geosciences 3.3%
Génie 96.7%



Identité de genre

Hommes 85%

Femmes 15%



MEMBRES STAGIAIRES

209

nouvelles inscriptions
de membres stagiaires
traitées

Catégorie d'inscription

Geosciences 1.4%
Génie 98.6%

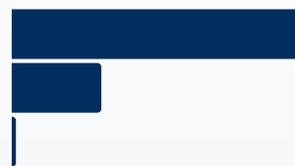


Identité de genre

Hommes 76%

Femmes 23%

Autres identités
de genre 1%



ENTREPRISES

119

Nouvelles
entreprises traitées

22

Entreprises
résidentes

97

Entreprises
non résidentes

TITULAIRE D'UN PERMIS

282

Inscriptions de
nouveaux
licenciés traitées

Catégorie d'inscription

Geosciences 1.4%
Génie 98.6%



TITULAIRE D'UN PERMIS RESTREINT

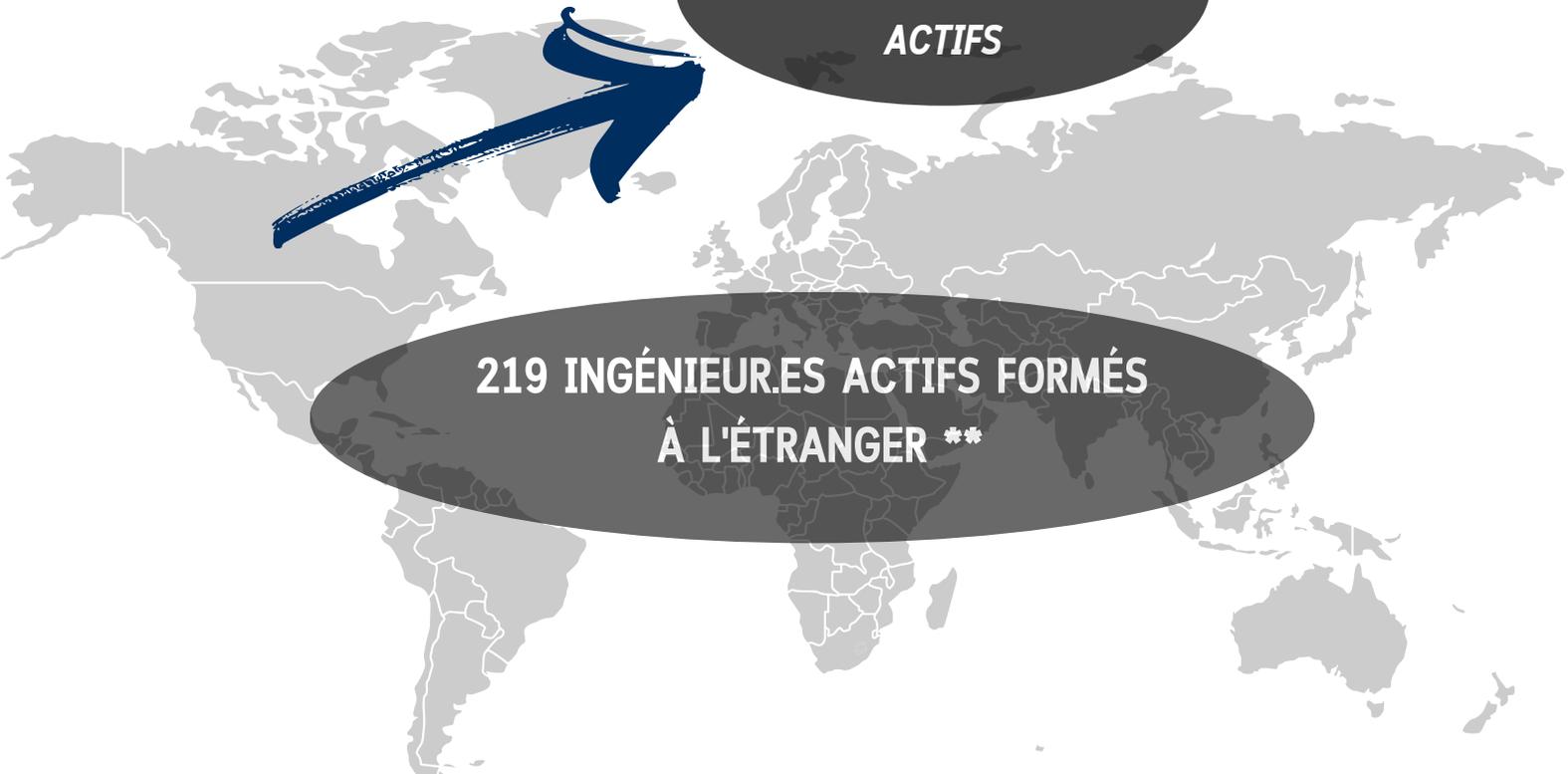
2

Catégorie d'inscription

Permis restreint d'ingénieur - transferts

**2 865 INGÉNIEURES
FORMÉS AU CANADA*
ACTIFS**

**219 INGÉNIEURES ACTIFS FORMÉS
À L'ÉTRANGER ****



*Ont obtenu leur baccalauréat au Canada; Bureau canadien d'agrément des programmes en génie

** Baccalauréat obtenu à l'étranger

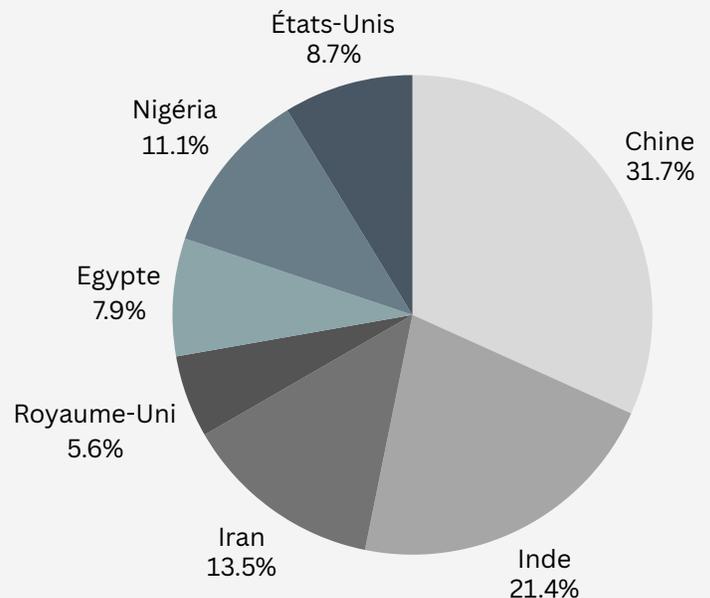
UN EXAMEN GLOBAL

Le système du Nouveau-Brunswick

Si le baccalauréat en génie d'une personne a été obtenu à l'extérieur du Canada, l'AIGNB doit d'abord évaluer sa formation pour s'assurer qu'elle satisfait (ou dépasse) nos exigences académiques. Pour ce faire, le comité des examens de l'AIGNB compare la formation du candidat à celle d'un baccalauréat en génie canadien « typique ». Pour ce faire, le comité se réfère aux lignes directrices d'Ingénieurs Canada.

Cela signifie que même si une personne possède un baccalauréat ou un diplôme universitaire avancé en génie ou en géosciences, ou qu'elle a travaillé comme ingénieur ou géoscientifique dans un autre pays, elle ne peut s'appeler ingénieur ou géoscientifique au Nouveau-Brunswick avant d'être inscrite auprès de l'AIGNB. Ils ne peuvent pas non plus assumer la responsabilité de travaux d'ingénierie ou de géosciences avant d'avoir obtenu une licence de l'AIGNB.

Principaux pays où les inscrits*** ont obtenu leur baccalauréat



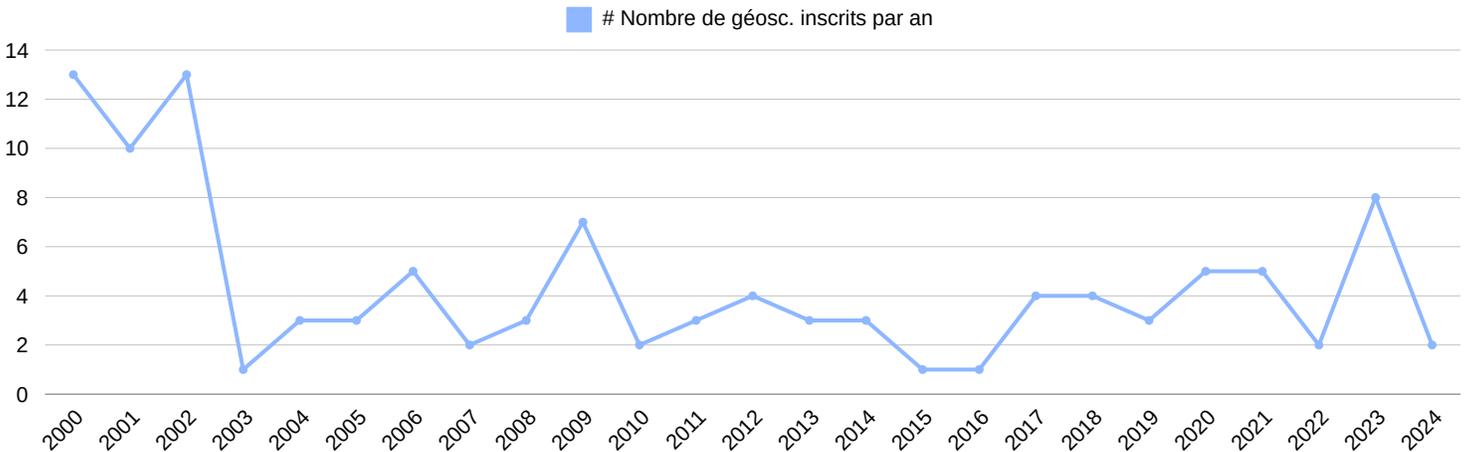
***Sur la base des ingénieurs inscrits actifs

Géosciences au Canada*

Les personnes qui pratiquent les géosciences au Canada sont inscrites et réglementées par des loi - ou Actes - qui régissent leur profession. Cela signifie que les géoscientifiques (géosc.) doivent être enregistrés, adhérer à un code de déontologie et être tenus individuellement responsables de leur travail. Cela signifie également qu'il est illégal d'exercer les géosciences sans être enregistré.

Les géosciences sont une profession réglementée au Canada. Onze gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont confié à la profession de géoscientifique le pouvoir légal de s'autoréglementer. Le pouvoir d'autorégulation reflète le fait que le travail des géoscientifiques - comme celui d'autres professions, telles que l'ingénierie, la médecine et la comptabilité - est spécialisé, sophistiqué et mieux géré par la communauté des professionnels en exercice.

*Information de Géoscientifiques Canada



Géosciences au Nouveau-Brunswick

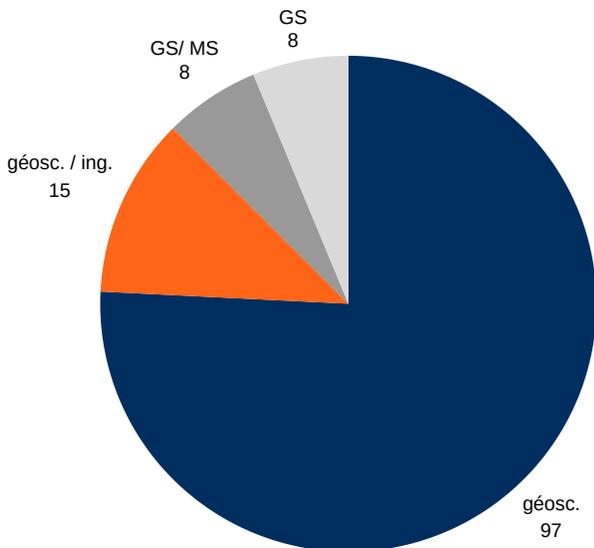
En 1999, l'AIGNB a pris en charge la réglementation de la profession de géoscientifique en plus de la réglementation de la profession d'ingénieur.

Si un candidat a suivi un programme post-secondaire approprié (généralement un baccalauréat) dans le domaine des géosciences ou des sciences de la terre, il doit s'inscrire auprès de l'AIGNB pour pouvoir exercer sa profession ou se qualifier comme géoscientifique.

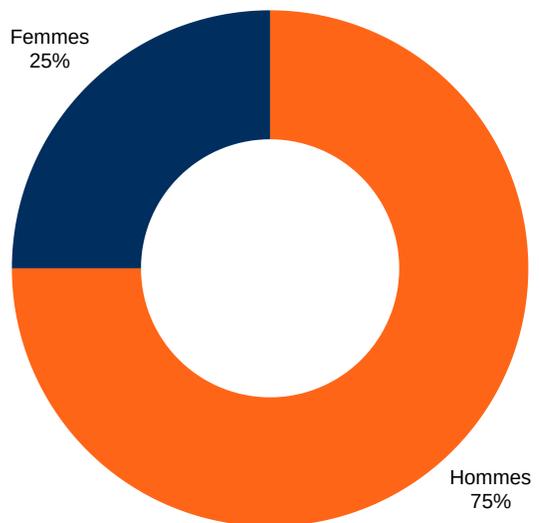
Chaque province canadienne procède à sa propre évaluation des études et des compétences afin de déterminer l'admissibilité et la préparation à l'enregistrement.

Si un candidat est titulaire d'un permis en sciences ou d'un baccalauréat (B.Sc.) en géosciences d'une université canadienne, sa formation doit être vérifiée et évaluée par rapport aux exigences en matière de connaissances géoscientifiques (voir Géoscientifiques Canada).

TOTAL DES INSCRITS ACTIFS DANS LA PROFESSION DES GÉOSCIENCES



GENRE DES INSCRITS ACTIFS DANS LA PROFESSION DES GÉOSCIENCES



EN MEMOIRE

Hollis B. Cole, ing., FIC, a consacré sa carrière à l'avancement de la profession d'ingénieur en faisant preuve d'un leadership, d'un mentorat et d'un service remarquables au sein de l'AIGNB et d'Ingénieurs Canada. Après s'être joint à l'AIGNB en 1974, il a consacré plus de cinq décennies à l'Association. Il a assumé de nombreux rôles clés au sein de l'AIGNB, soit celui de conseiller, de vice-président et enfin de président. Il a mis son expertise au service de nombreux comités et initiatives, notamment le Groupe de travail sur la formation continue, le Comité de liaison gouvernementale, le Comité sur la législation, le Comité des prix et le Comité des finances.

Hollis a également été président d'Ingénieurs Canada de 2002 à 2003, où il s'est fait le champion des normes nationales en matière d'exercice du génie. Largement reconnu pour son engagement et son dévouement à sa profession, Hollis a reçu de nombreux honneurs, notamment le prix du mérite de l'AIGNB pour l'excellence technique (2004), une bourse de recherche d'Ingénieurs Canada (2008), la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II (2012) et le prix C.C. Kirby (2010), pour n'en nommer que quelques-uns.

Les services qu'il a rendus à sa profession ont laissé une trace durable et ont inspiré des générations d'ingénieurs et ingénieures au Nouveau-Brunswick et ailleurs.



Hollis B. Cole, ing., FIC
1950-2024

L'Association a été informée du décès des membres suivants au cours de l'année :

M. Luc Babin, ing.

Mr. Richard Alan Burpee, P.Eng.

Mr. Charles Harvey Fawcett, P.Eng.

Mr. Larry David Derrah, P.Eng.

Mr. Bruce Robert Mulholland, P.Eng.

Mr. Cyr Joseph Couturier, P.Eng.

Mr. Jean-Maurice Chevarie, P.Eng.

Mr. Ray Louis St-Laurent, P.Eng.

Ms. Kelly Lee Fraser, P.Eng.

Mr. Vittala A. Bittira, P.Eng.

M. Roch Claude Chiasson, ing.

Mr. Mark Philip Dawe, P.Eng.

Hon. Joseph Day, P.Eng.

Mr. Ian William Ernest Gilchrist, P.Eng.

Mr. John Robertson Gardner, P.Eng.

BÉNÉVOLES DE NOS COMITÉS 2023-2024

Plus de 200 bénévoles appuient le travail des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. C'est grâce à leurs efforts dévoués que nous sommes en mesure de jouer notre rôle d'organisme de réglementation et de faire du Nouveau-Brunswick un endroit plus innovant, plus prospère et plus sûr où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

Conseil d'administration

David Kozak, P.Eng., Président
Cathy O'Shea, P.Eng., FEC, Vice-Présidente
Guillaume Arseneau, ing.
Bruce Broster, P.Geo., LEL, FGC, FEC (Hon.)
Michel Couturier, P.Eng., FEC
Daniel Doucet, P.Eng.
Mathieu Doucet, P.Eng.
Derek Dunn, P.Eng.
Eldo Hildebrand, P.Eng., FEC
Alain Landry, P.Eng.
Serge Levesque, P.Eng., FEC
Victor Nowicki, P.Geo., FGC, FEC (Hon.)
Errol Persaud, P.Eng.
Christine Plourde, P.Eng., FEC
Gobinda Saha, P.Eng.

Comité d'examen de l'expérience (CEE)

Jeffrey Underhill, P.Eng., FEC, Président
Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC
Alain Gauvin, ing.
Stephanie Kilfoil, P.Eng.
Patrick Miller, P.Eng.
Angela Rogers, P.Eng.
Amy Winchester, P.Eng.

Comité d'examen

Frank Collins, P.Eng., FEC, Président
Gérard Poitras, ing., FIC, Vice-Président
Luigi Benedicenti, P.Eng.
Roger Boudreau, ing., FIC
Bruce Broster, P.Geo., LEL, FGC, FEC (Hon.)
Robin Chaplin, P.Eng.
Eric Coffin, P.Eng.
Gabriel Cormier, ing.
Robbie Kingdon, P.Eng.
Usha Kuruganti, P.Eng., FEC
Othman Nasir, P.Eng.
Ted Robak, P.Eng., FEC

Comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

Maggie Stohart, P.Eng., FEC, Présidente
Usha Kuruganti, P.Eng., FEC, Vice-Présidente
Margot Allain Bélanger, ing.
Leah Crossley, EIT
Jaclyn Currie, P.Eng.
André-Michel Léger, P.Eng.
Christine Plourde, P.Eng., FEC
Katie Skead, P.Eng.

Comité des prix

Raphaël Roy, ing., FIC, Président
Marie-Josée Basque, P.Eng.
David Crandall, P.Eng., FEC
Michael Gray, P.Eng.
Cara Dawn Miller, P.Eng.

Stages et évaluateurs EAC

Afshin Adivi, P.Eng.
Murray Amirault, P.Eng.
Jody Blakely, P.Eng.
Gary Bischof, P.Eng.
Ben Churchill, P.Eng./P.Geo.
Randy Charlton, P.Eng.
François Duguay, ing.
Daniel Doucet, P.Eng.
Tim Dulenty, P.Eng.
Evan Embree, P.Eng.
Serge Godin, ing.
Pierre Grandmaison, ing.
Abdel-Rahman Ismail, P.Eng.
Jessi Jones, P.Eng.
Garrett Keirstead, P.Eng.
Gaurav Kaila, P.Eng.
Jon Keizer, P.Eng.
Ken Kent, P.Eng.
Jennipher Langille Dykstra, P.Eng.
Darren Llewellyn, P.Eng.
Pierre Lumsden, P.Eng.
Jason MacIsaac, P.Eng.
Brad McCann, P.Eng.
Tina McCormack, P.Eng.
Parker Menzies, P.Eng.
Jamie Miles, P.Eng.
Tim Moore, P.Eng.
Tony Nabuurs, P.Eng., FEC
Andrew Ottens, P.Eng.
Bethanie Parker, P.Eng., FEC
Mitch Pelletier, P.Eng.
Errol Persaud, P.Eng.
Ramnath Raghunathan, P.Eng.
Alexis Smith, P.Eng., FEC
Tom St.Onge, P.Eng.
George Thambi, P.Eng.
Kent Wiesel, P.Eng.

Comité de discipline

Darryl Ford, P.Eng., FEC, Président
Serge Dupuis, ing., FIC
Erica Gorman, P.Eng.
Christelle Léger, Représentant du public
Claude Mallet, ing.
Michael Parkhill, P.Geo., FGC
Louise Steward, P.Eng.

Comité des plaintes

Monique Pelletier, P.Eng., Présidente
Don Good, P.Eng., FEC, Vice-Président
Marc-Antoine Chiasson, K.C., LLB, Représentant du public
Brian Dorcas, P.Eng.
Miguel LeBlanc, BSW, MSW, RSW/TSI, Représentant du public
Brian MacCallum, P.Eng.
Kirk Murray, P.Eng., FEC
François Thériault, ing.
James Walker, P.Geo., FGC

Comité sur la législation

Hollis Cole, P.Eng., FEC, Président
Neill McKay, P.Eng., FEC, Vice-Président
Robin Adair, P.Geo.
David Crandall, P.Eng., FEC
Mike Gorman, P.Eng., FEC
Justine MacLeod, P.Eng.
Victor Nowicki, P.Geo., FGC, FEC (Hon.)
Brent Smith, P.Eng., FEC

Comité des candidatures

Raphaël Roy, ing., FIC, Président
Keith Brideau, ing.
Christy Cunningham, P.Geo.
Michael Gray, P.Eng.
Joey Nowlan, P.Eng.

Fondation pour les études de l'AIGNB

Conseil d'administration

Diana Loomer, P.Geo., Présidente
Bruce Broster, P.Geo., LEL, FGC, FEC (Hon.),
Vice-présidence par intérim
Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC
Darryl Ford, P.Eng., FEC
Eldo Hildebrand, P.Eng., FEC
Usha Kuruganti, P.Eng., FEC
Gabriel LaPlante, ing., FIC
Michael McMullin, P.Eng.
Jordan Wilson, P.Eng.

Comité des représentants du public

David Crandall, P.Eng., FEC, Président
Bruce Broster, P.Geo., LEL, FGC, FEC (Hon.)
Chris Diduch, P.Eng.
Serge Dupuis, ing., FIC
Denis Gallant, P.Eng.

Finances et vérification

David Crandall, P.Eng., FEC, Président
Shawn Amberman, P.Eng.
Bruce Baird, P.Eng.
Jean Boudreau, P.Eng., FEC
Marie-Claude Doucet, LLB, Représentante du public
Dibyendu Debnath, P.Eng.
Darryl Ford, P.Eng., FEC
Mica McTiernan, P.Eng.
Raphaël Roy, M.Sc.A., ing., FIC (ex-officio)
Holly Young, P.Eng., FEC

Programme de PPC

Kevin O'Brien, P.Eng., Chair
Aaron Bustard, P.Geo.
Melissa Cummings, P.Eng.
Marilyn Fanjoy, P.Eng.
Tanya Horgan, P.Eng., P.Geo.
Jon Keizer, P.Eng.
Nicolas LeBlanc, ing.
Nicole McKenna, P.Eng.
Michelle Paul-Elias, P.Eng., FEC, FGC (Hon.)

Bénévoles de nos bureaux de section

Pour les besoins de la représentation au sein du conseil, la province est divisée en cinq districts, également connus sous le nom de bureaux de section.

Nord-est

Kevin Gallant, P.Eng., FEC, Président
Ray Ritchie, P.Eng., FEC, Vice-Président
Joey Nowlan, P.Eng., Secrétaire
David Henderson, P.Eng., Trésorier
Maggie Stothart, P.Eng., FEC, Conseillère Northumberland
Jocelyn Larocque, ing., Conseiller Gloucester-Est
Kyle Girouard, P.Eng., Conseiller Gloucester-Ouest
Michel Cotton, ing., Conseiller Restigouche
Madison Mutch, MIT, Représentante MS
Mitchell Flaherty, MIT, Directeur des communications
Raphaël Roy, ing., FIC, Représentant des ingénieurs-conseils
Blaine Kyle, P.Eng., Représentant du secteur de la fabrication
Elden Menezes, P.Eng., Représentant en énergies renouvelables
Michelle Roy, ing., Représentante de l'AIGNB pour le Nord-Est

Fredericton

France Castonguay, ing., Présidente
Bill Lamey, P.Eng., FEC, Vice-Président
Kevin Beattie, P.Eng., P.Geo., Trésorier
Tracey Germon, P.Geo., Secrétaire
Phil Lamey, P.Eng., FEC, Ancien Président
Coady Cameron, P.Eng., Communications
Diana Loomer, P.Geo., Conseillère
Stephen Hartley, P.Eng., Conseiller
Alain Cormier, P.Eng., Conseiller
Melissa Steeves, P.Eng., Conseillère
Jean-Frederic Lalonde, ing., Conseiller
Rachel Hogge, P.Eng., Conseillère
Rory Pickard, P.Eng., Représentant de l'AIGNB pour Fredericton
Cpt. Pavlo Besedin, P.Eng., Représentant de la base Gagetown
Vince D'Entremont, Représentant de l'UNB

Nord-ouest

Richard Daigle, ing., Président
Justin Connely, P.Eng., Vice-Président
Karine Savoie, ing., FIC, Secrétaire ; Représentant de l'AIGNB pour Nord-ouest
Georges Roy, ing., FIC, Ancien Président
Kevin Kilfoil, ing., Représentant général de l'AIGNB
Mireille Vautour, ing., Conseillère
Martin Benoit, ing., Conseiller
André Pelletier, P.Eng., Conseiller

Saint John

Catherine Lowe, P.Eng., Présidente
Mike Gray, P.Eng., Ancien-Président
George Thambi, P.Eng., Vice-Président
Mark Reade, P.Eng., Trésorier
Theresa Winslow P.Eng., Secrétaire
Bill Woodhouse, P.Eng., Représentante de l'AIGNB pour Saint John
Tamer Awad, P.Eng., Communications
Jason LeClerc, P.Eng., Conseiller
John McKelvey, P.Eng., Conseiller
Ande Mosher, P.Eng., Conseiller
Jennifer Ross, P.Eng., Conseiller
Jonathan Waye, P.Eng., Conseiller
Jake Steinburg, P.Eng., Councillor
Idris Gadoura, P.Eng., Représentante de la faculté UNBSJ
Brayden Baird, Représentant des étudiant.es UNBSJ
Nicholas Robichaud, Représentant des étudiant.es UNBSJ
Shawn Daley, Représentant des étudiant.es UNBSJ

Moncton

Thanh Ngo, EIT, Président
Margot Allain-Bélanger, ing., Vice-Présidente
Jacqueline Jordan, P.Eng., Secrétaire
Sigourney Stott, P.Eng., Trésorier
Richard LeBreton, P.Eng., Communications
Jérémie Aubé, ing., Représentant de l'AIGNB pour Moncton
Shawn Amberman, ing., Vice-Président, l'AIGNB
André-Michel Léger, ing., Représentant général de l'AIGNB
Tony Le, EIT & Ryan Rix, P.Eng., Comité social
Morteza Aghilinia, EIT, Événement signature
Michel Barthelotte, P.Eng., Conseiller
Nicholas Arseneau, P.Eng., Conseiller

Rapport de la Fondation pour les études de l'AIGNB Inc.

Fondée en 1995, la Fondation pour les Études de l'AIGNB aide à promouvoir la formation et l'éducation des ingénieurs et des géoscientifiques en alimentant un fonds de dotation et en octroyant des bourses d'études. Il vise à encourager l'excellence et le dévouement dans ces domaines en réduisant les obstacles financiers pour les étudiants.



La Fondation pour les études de l'AIGNB offre des bourses d'études aux personnes étudiantes des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles, financées par les fonds de dotation de la Fondation et par la collecte de fonds annuelle. La Fondation est reconnaissante aux membres et aux amis de l'AIGNB pour leur soutien généreux et continu, par l'entremise de leurs dons caritatifs, de leur planification successorale et de la gestion de leur assurance-vie.

À l'heure actuelle, les investissements de la Fondation dépassent 1,8 million de dollars, somme que gèrent BMO Nesbitt Burns et CIBC Wood Gundy. Les investissements ont connu des rendements solides au cours de l'année. Bien que l'exercice financier de l'AIGNB se termine le 30 septembre, celui de la Fondation correspond à l'année civile. Les états financiers présentés concernant l'exercice se terminant en décembre 2023 et les comptes de la Fondation, Bringloe Feeney LLP, les ont vérifiés.

L'année dernière a été la première année au cours de laquelle des bourses ont été accordées à partir du nouveau fonds Ripley. Grâce à l'ajout de ce fonds, les membres du conseil

d'administration de la Fondation des études de l'AIGNB sont heureux de pouvoir accorder 80 000 \$ en bourses d'études de premier cycle à l'UNB et à l'Université de Moncton. De plus, la Fondation appuie trois bourses d'études supérieures, la bourse d'études avancées et la bourse d'études supérieures Otis I. Logue, chacune d'une valeur de 5 000 \$. Les membres du conseil d'administration continuent d'être impressionnés par le haut calibre des personnes candidates à ces bourses et 16 demandes ont été examinées aux fins d'attribution des fonds à l'automne 2024.

Nous tenons à rappeler aux membres inscrits qu'il est possible de faire des dons à la Fondation à tout moment de l'année par l'entremise du portail des membres de l'AIGNB.

C'est avec plaisir que j'ai présidé le conseil d'administration de la Fondation au cours de la dernière année et je suis heureux d'annoncer la nomination de notre nouvelle présidente, Diana Loomer, géosc., et de notre nouvelle vice-présidente, Usha Kuruganti, ing.

Le président (sortant) de la Fondation pour les études de l'AIGNB, Bruce E. Broster, géosc., PRI, FGC, FIC (distinction)

Pour en savoir plus sur la Fondation ou pour faire un don, scannez ce code.



FONDATION POUR LES ÉTUDES DE L'AIGNB ÉTUDES SUPÉRIEURES

5 000\$

Samuel Richard, ing.

Civil Engineering at U de Moncton

Andrene Mosher, ing.

Electrical engineering, UNB

Bourse d'études supérieures Otis I. Logue

5 000\$

Emilie Pellerin, ing.

Civil Engineering at U de Moncton

FONDATION POUR LES ÉTUDES - UNIVERSITÉ DE MONCTON

Bourse d'entrée de l'AIGNB 5 000 \$

Patrick Castro

Miguel Godin

Bourse commémorative Graham MacDonald

3 000 \$

Mathieu André Thibeault

Prix de l'AIGNB 2 000 \$

Christian Kateba Nkombe

FONDATION POUR LES ÉTUDES - UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bourse d'entrée de l'AIGNB 5 000 \$

Sienna Sterner

Logan W. Smith

Bourse commémorative D.O. Turnbull 3 000 \$

Pascale M. Tasse

Bourse commémorative Grandy, Gibson, Holmes

3 000 \$

Trevor W. Standen

Prix de l'AIGNB 2 000 \$

Michael B. Naguib

Holden Cadden

BOURSE COMMÉMORATIVE DE BARRY RIPLEY EN INGÉNIERIE 5 000\$

UNB Fredericton / Saint John

Dawson S. Greer

Rajan G. Dalrymple

Sophia N. Maillet

Rebekah R. Kierstead

Université de Moncton

Jesse Lavalley

Shelby Nowlan

MESSAGE DU PRÉSIDENT ÉLU

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en tant que président élu de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je me réjouis de participer à la dernière année de notre plan stratégique actuel, qui souligne notre engagement à assurer la durabilité des professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Comme vous l'avez appris par d'autres messages, le plan s'articule autour de quatre piliers :

- Expérience des membres
- Durabilité et incidence
- Sensibilisation des parties prenantes
- Gestion des risques

À ce titre, je souhaite vous mentionner les principales priorités de notre organisme que j'ai très hâte d'aborder :

Valeur des professions

Le travail des ingénieures, des ingénieurs et des géoscientifiques est non seulement source de progrès, mais il améliore également la qualité de vie des populations du monde entier. Qu'il s'agisse de concevoir des solutions énergétiques durables ou de faire progresser les technologies médicales, les contributions des ingénieures, des ingénieurs et des géoscientifiques sont indispensables. Nous devons continuer à défendre l'importance de notre profession et inspirer la prochaine génération pour qu'elle perpétue cet héritage.

Diversité et inclusion

La diversité n'est pas seulement un objectif, mais elle est aussi une nécessité. Une main-d'œuvre diversifiée apporte une richesse d'idées et d'expériences qui améliorent la créativité et la résolution des problèmes. En embrassant la diversité, nous nous assurons que nos solutions sont complètes et reflètent les besoins de toutes les collectivités.

L'intégration de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) dans notre approche est essentielle pour élargir notre bassin de talents et favoriser une créativité accrue dans nos processus. L'intégration de l'inclusion par les processus de DEI permettra d'améliorer la conformité et la gestion des risques dans notre cadre réglementaire, et de rehausser l'expérience globale de nos membres.

Collaboration et partenariats

La collaboration avec d'autres organismes de réglementation nous permet de mettre en commun les pratiques optimales et les stratégies fructueuses tout en normalisant certaines



réglementations afin d'assurer des exigences cohérentes pour l'exercice du génie ou des géosciences. Ces partenariats nous permettront d'optimiser les ressources, de mettre en commun l'expertise et de faciliter le transfert de connaissances.

Perfectionnement professionnel

Nous nous engageons à appuyer votre parcours professionnel. Notre organisme s'efforcera d'offrir aux membres inscrits un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel, en explorant d'autres occasions d'ateliers et de séminaires, d'initiatives de mentorat et d'événements de réseautage.

Mobilisation

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, notre succès en tant qu'organisme d'autoréglementation dépend de nos bénévoles. Je suis convaincu que notre rôle va au-delà de nos fonctions professionnelles. Les bénévoles contribuent à la continuité de notre Association et au leadership de notre communauté.

En résumé

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner les efforts exceptionnels de notre personnel et de nos bénévoles. Sans vous, notre dynamique et nos réalisations ne seraient pas possibles, et je tiens à vous exprimer ma sincère gratitude. Merci pour votre contribution inestimable à la poursuite de notre mission.

Je me réjouis de travailler avec chacun d'entre vous à l'atteinte de ces objectifs.

Le 106e président de l'AIGNB,

A handwritten signature in black ink that reads "Shawn Amberman".

Shawn Amberman, ing.



BILAN DE L'ANNÉE 2024

L'APEGNB opère sous l'autorité de *Loi sur les professions de l'ingénierie et des géosciences* pour servir et protéger l'intérêt public en établissant et en maintenant des normes élevées en matière d'enseignement, d'expérience et de pratique professionnelle pour les professions de l'ingénierie et des géosciences.

Il s'agit des quatre piliers du plan stratégique 2023-2026 :

- Expérience des membres
- Durabilité
- Les relations avec les parties prenantes
- Gestion des risques

Les pages suivantes résument nos efforts les plus récents au cours de la première année du plan et les activités visant à concrétiser notre vision et notre mission, qui consistent à maintenir la confiance du public dans tout ce que font nos déclarants.

EXPÉRIENCE DES MEMBRES

En faisant de l'expérience des membres un pilier de son plan stratégique, l'AIGNB vise à améliorer l'engagement, la satisfaction et la valeur de ses membres. Une expérience positive des membres se reflète par une rétention accrue, une participation active et une communauté professionnelle plus forte dans son ensemble.



Renforcer le soutien aux membres et l'engagement de ces derniers

L'amélioration des ressources et du contenu de notre site Web afin de mieux servir les membres inscrits et les personnes candidates, notamment le contenu pour la délivrance des permis, les évaluations fondées sur les compétences et le suivi du perfectionnement professionnel.



Solidifier les processus réglementaires pour les membres

La transition vers l'évaluation fondée sur les compétences a permis de résoudre les problèmes posés par les anciens systèmes, comme les carnets de route, en améliorant le processus et en l'alignant sur les pratiques réglementaires modernes.



Transmettre l'expérience

L'AIGNB a lancé avec succès la deuxième année du programme Connexions, qui vise à mettre en contact des membres stagiaires et étudiants avec des mentors professionnels en leur offrant une plateforme de discussion virtuelle pour discuter des expériences, des défis et des réussites dans le monde réel.



Échange des connaissances

L'AIGNB a travaillé avec des employeurs et des universités pour présenter des renseignements sur les processus d'inscription et les exigences réglementaires. En outre, le personnel a fait des présentations à diverses associations multiculturelles pour répondre aux questions sur le processus de demande pour les personnes candidates non canadiennes.

Activités d'évaluation des titres internationaux - Statistiques

1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Le Comité des examens de l'AIGNB a pour responsabilité d'enquêter sur les titres universitaires des personnes candidates qui ont fait leurs études à l'étranger ou qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de premier cycle accrédité au Canada en génie ou en géosciences. Les personnes candidates qualifiées à qui l'on fait passer des examens, mais qui ont une expérience professionnelle considérable en génie ou en géosciences, peuvent être orientées au **Comité d'examen de l'expérience (CEE)**. Les membres du CEE évaluent dans quelle mesure des examens peuvent être nécessaires avant d'accepter des personnes candidates comme membres.

110

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ D'EXAMEN

69

NOMBRE DE PERSONNES CANDIDATES À L'ÉVALUATION UNIVERSITAIRE AUXQUELLES IL A ÉTÉ DEMANDÉ DE SUBIR UN EXAMEN

3

NOMBRE MOYEN D'EXAMENS DEMANDÉS PAR PERSONNE CANDIDATE

32

NOMBRES D'ENTREVUES RÉALISÉES PAR LE CEE

100%

TAUX DE RÉUSSITE DES ENTREVUES DU CEE

Examen du processus d'inscription et de la délivrance des permis

L'AIGNB a retenu les services d'un consultant tiers pour examiner en profondeur tous les aspects des processus de demande et d'inscription. Le projet a pour objectif de reconnaître les systèmes et les processus qui pourraient être simplifiés ou améliorés, sans jamais perdre de vue le mandat de protection du public énoncé dans la *Loi*.

À partir de mars 2024, le consultant a examiné les documents directeurs, comme la *Loi* et les règlements administratifs, et a mené des entrevues avec le personnel et les bénévoles des comités, y compris les présidents du Bureau d'admission et des comités connexes. Des ateliers de groupe ont également été organisés afin d'approfondir l'apprentissage et de discuter des recommandations. Jusqu'à maintenant, plus de 140 possibilités d'amélioration ont été cernées, allant de modifications mineures au flux de travail à des changements plus importants pouvant nécessiter des mises à jour des politiques, des règlements administratifs et de l'infrastructure informatique.

Comme indiqué dans le message de la chef de direction et registraire, de nombreuses modifications ont déjà été mises en œuvre. Au cours de la prochaine année, le personnel continuera d'étudier et de planifier la mise en œuvre des changements les plus importants, y compris les processus administratifs et les modifications des politiques et processus régissant le Bureau des admissions et ses comités.

DURABILITÉ

L'intégration de la durabilité comme pilier du plan stratégique souligne l'engagement de l'AIGNB à assurer des pratiques responsables et éthiques, mettant l'accent sur le développement durable, la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale. En intégrant ces principes dans ses activités, ses règlements et ses processus décisionnels, l'AIGNB contribue activement à l'établissement d'un avenir plus résilient et plus durable. Cet engagement se reflète non seulement dans les politiques, mais aussi dans l'action, puisque nous avons appuyé plusieurs importants événements communautaires tout au long de l'année. Les photos ci-dessous illustrent les points saillants de certains de ces événements et la liste des commanditaires ci-dessous indique les dépenses notables au cours des derniers mois. Enfin, nous tenons à souligner les personnes lauréates 2024-2025 des bourses d'études Jocelyn Roy-Vienneau et Grayden Nicholas.



2024 Compétition d'ingénierie de l'Atlantique - Salon de l'emploi, UNB



École secondaire Leo Hayes, octobre 2024



« Empowering Tomorrow », Sommet de l'énergie pour la jeunesse, mai 2024



Panel sur les femmes en génie à Saint John High School, mars 2024

Bailey Geological Society	250 \$	Collecte de fonds du comité Hale pour un voyage éducatif en Islande, 2025
Projet Gaia (<i>deuxième année d'un engagement de trois ans</i>) Commanditaire du programme des laboratoires climatiques	10 000 \$	Le programme des laboratoires climatiques du Projet Gaia relie l'apprentissage pratique des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) aux concepts environnementaux. Mis en œuvre dans les écoles intermédiaires de la province des communautés francophones et anglophones, il aide les élèves à comprendre la résolution de problèmes et les modèles scientifiques. L'année dernière, le programme a attiré plus de 2 300 élèves dans 38 écoles de la province.
Société géoscientifique de l'Atlantique (AGS)	1 000 \$	Appui aux activités de perfectionnement professionnel dans le cadre du colloque annuel de l'AGS
Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie (CELC) – commanditaire, niveau bronze	2 500 \$	Organisée par la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie (FCEG), la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie est un événement annuel, bilingue et géré par les personnes étudiantes. Cette conférence de 7 jours attire entre 150 et 200 personnes déléguées de plus de 40 facultés de génie du pays.
Comp. Atlantique d'Ingénierie	1 000 \$	Présentée par le Conseil d'étudiants de génie atlantique (CÉGA), la Compétition atlantique d'ingénierie est un concours annuel organisé par des personnes étudiantes de premier cycle qui offre aux personnes étudiantes de 9 universités des Maritimes l'occasion de participer à une série de défis représentant leur établissement. La compétition attire plus de 150 personnes étudiantes dans 8 catégories.
Conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière	2 000 \$	Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick organise la 49e Conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière.

BOURSE D'ÉTUDES JOCELYN ROY-VIENNEAU POUR LES FEMMES DANS LE GÉNIE 3 000 \$



Alexa Pelletier,
Étudiante en
génie chimique,
UNB



Sara St. Pierre,
Étudiante en génie
électrique, U de M



Brady Somerville,
Étudiant en génie mécanique, UNB
Esgenoopetitj First Nation

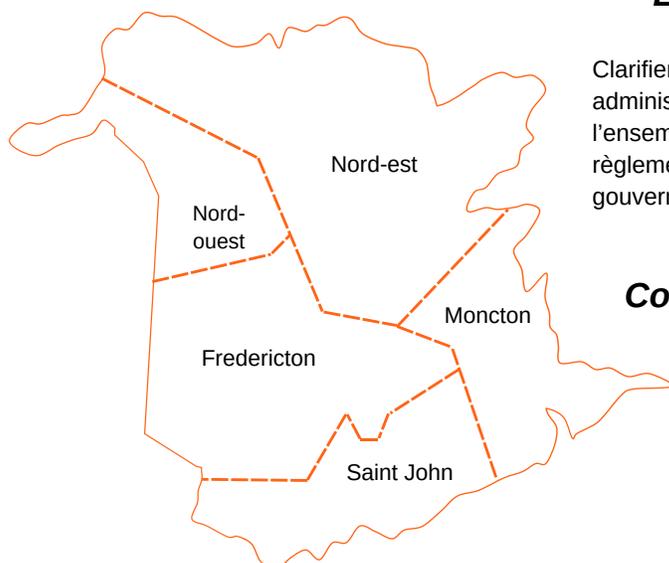
BOURSE D'ÉTUDES EN GÉNIE GRAYDON NICHOLAS POUR ÉTUDIANTS AUTOCHTONES 3 000 \$

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

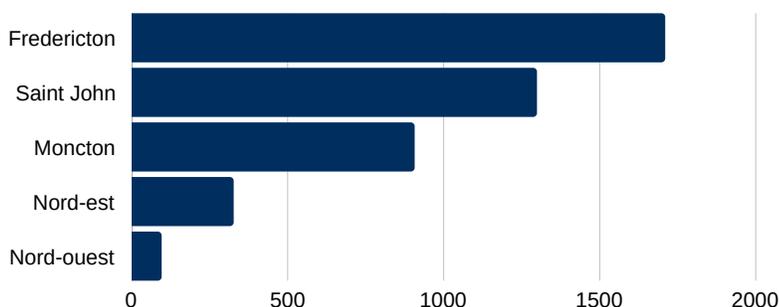
La mobilisation et la communication avec nos parties prenantes, notamment les membres inscrits, les partenaires de l'industrie, les personnes étudiantes, les organismes gouvernementaux et le public sont essentiels à une réglementation efficace. En renforçant les relations et en améliorant la sensibilisation, l'équipe de l'AIGNB pourra mieux cerner les besoins, les préoccupations et les attentes des différentes parties prenantes, ce qui lui permettra de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques conformes aux intérêts généraux des professions.

Élaborer des politiques pour les bureaux de section

Clarifier les politiques financières pour les bureaux de section afin de minimiser les risques administratifs et financiers tout en favorisant des pratiques de gestion cohérentes dans l'ensemble de l'organisme. Chaque bureau de section peut désormais se reporter à des règlements administratifs et au manuel des bureaux de section à jour pour assurer sa gouvernance et sa responsabilisation.



Composition des sections sur la base des inscrits actifs



Célébrer et favoriser la croissance professionnelle

Établir des partenariats avec des établissements universitaires et des leaders de l'industrie pour offrir aux membres l'accès à des ateliers, des webinaires et d'autres possibilités d'apprentissage, comme un partenariat avec la faculté de génie en vue de promouvoir sa série de conférences sur la profession d'ingénieur et explorer les possibilités de participer avec les organismes de réglementation de l'Atlantique à des modules de perfectionnement professionnel mixtes.

Collaborer pour renforcer les normes professionnelles

Au cours de la dernière année, l'AIGNB a collaboré activement avec des groupes, des établissements, et des ministères provinciaux et nationaux. Ces partenariats nous ont permis d'apporter une contribution précieuse aux normes professionnelles, aux pratiques réglementaires et aux efforts de collaboration qui assurent la sécurité, la durabilité et la qualité des projets de génie et d'architecture au Nouveau-Brunswick. **Veillez noter que cette liste n'est pas exhaustive.**

Associations et sociétés

- Association des architectes du Nouveau-Brunswick (AANB)
- Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Nouveau-Brunswick
- Association de la construction du Nouveau-Brunswick
- Ingénieurs Canada
- Géoscientifiques Canada
- Fredericton Chamber of Commerce
- Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick

Instituts et organismes de formation

- Le projet Gaia du ministère de l'Éducation (GNB)
- Éducation postsecondaire, Formation et Travail (GNB)
- Université du Nouveau-Brunswick
- Université de Moncton
- CCNB
- Quartermain Earth Science Centre

Relations gouvernementales

- Conseil exécutif, premier ministre (première ministre) et chef de cabinet (*avant et après les élections provinciales*)
- Transports et Infrastructures (GNB)
- Affaires autochtones (GNB)
- Ministère des Ressources naturelles (GNB)
- Ministère de l'Environnement (GNB)
- Municipalités du Nouveau-Brunswick
- Opportunités Nouveau-Brunswick
- Parti vert du NB

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute organisation, en particulier pour un organisme de réglementation. Ce processus permet de reconnaître les risques possibles, d'en évaluer les incidences et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et de gestion efficaces. En étant proactive à cet égard, l'AIGNB pourra protéger les intérêts de ses membres, du public et des professions.

Reconnaître et traiter les risques émergents

Examiner de manière proactive les tendances et les innovations dans le domaine du génie et des géosciences afin d'évaluer leur incidence réglementaire, en veillant à ce que les normes reflètent les défis modernes, comme la durabilité et la numérisation.

Assurer la résilience interne de l'organisme

Réaliser des évaluations internes afin de reconnaître les risques possibles pour les activités de l'AIGNB, en veillant à ce que l'organisme puisse répondre efficacement à des défis comme l'évolution législative, les progrès technologiques ou les changements dans les attentes du public.

Se préparer à réagir

Établir des protocoles renforcés pour répondre aux plaintes, aux demandes de renseignements ou aux incidents associés aux membres inscrits afin de veiller à une action rapide et efficace pour protéger l'intérêt public.

Réviser les lignes directrices révisées du PPC

Effectuer une mise à jour des lignes directrices et du programme de PPC pour s'aligner sur les organismes de réglementation de l'Atlantique (Engineers PEI, Engineers Nova Scotia et PEGNL) et inclure un apprentissage annuel obligatoire en matière de formation aux pratiques éthiques et de formation aux règlements.

L'audit du PPC

L'audit du PPC est un élément essentiel du cadre réglementaire de l'AIGNB, car il permet de s'assurer que les membres inscrits continuent d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences tout au long de leur carrière.

Cette année, 173 dossiers ont été vérifiés, dont 95 % (165 dossiers) ont été jugés conformes. Sept dossiers ont été jugés non conformes, mais des mesures correctives sont en cours pour remédier aux lacunes.

En outre, une dérogation a été accordée à la lumière des critères établis, ce qui démontre l'engagement de l'AIGNB à équilibrer la rigueur réglementaire avec l'équité et les circonstances individuelles.



11 PLAINTES ONT ÉTÉ EXAMINÉES EN 2024

Plaintes et discipline

L'AIGNB reste fidèle à son devoir de protéger le public en répondant aux préoccupations liées à la conduite et à l'exercice professionnels. En 2024, 11 plaintes ont été examinées :

- 4 plaintes ont été classées ou résolues, ce qui témoigne de l'efficacité des processus d'enquête et de résolution.
- Par ailleurs, 4 plaintes sont toujours en cours d'examen, illustrant notre approche approfondie et méthodique de la procédure habituelle.
- Le Comité de discipline a été saisi de 3 plaintes, ce qui démontre que nous sommes prêts à prendre des mesures décisives quand les circonstances l'exigent pour défendre l'intérêt public et assurer la responsabilité professionnelle.

Protection de l'intégrité des titres professionnels

En 2024, l'AIGNB a poursuivi ses efforts vigilants d'application de la loi pour lutter contre l'utilisation non autorisée des titres protégés dans les professions du génie et des géosciences. L'utilisation de ces titres n'est pas seulement un signe de qualification professionnelle, mais aussi une protection de la confiance du public pour s'assurer que les particuliers et les organismes représentent leur expertise avec concision et se conforment aux exigences législatives en vertu de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique*.



L'équipe de l'AIGNB a identifié et contacté 15 personnes qui utilisaient des titres protégés sans autorisation. Chaque cas a été traité en mettant l'accent sur l'éducation et la conformité pour veiller à ce que ces personnes comprennent l'importance de l'obtention de titres et de permis appropriés.



Les efforts de mise en œuvre se sont étendus à huit entreprises et organismes qui ont utilisé de manière abusive des titres protégés dans des offres d'emploi ou des titres d'employés. L'équipe de l'AIGNB a demandé à ces entités de veiller à ce que leurs pratiques soient conformes à la Loi, en soulignant l'importance d'une représentation éthique dans les communications professionnelles et publiques.

À l'avenir, l'équipe de l'AIGNB continuera à surveiller l'utilisation non autorisée des titres et à lutter contre un usage inapproprié de ces derniers en s'appuyant sur l'application de la loi, l'éducation et la collaboration pour maintenir les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et de responsabilité.

PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2023

Hôtel Delta Beausejour, à Moncton, et en ligne par l'entremise d'Encore Technology

Vendredi 16 février de 13 h 30 à 16 h

Matin 24/1.0

Ouverture de la séance

Président
Raphaël Roy, ing.

Présidente élue
Holly Young, ing.

Chef de la direction et registraire
Lia A. Daborn

Les membres et les membres stagiaires présents à l'assemblée annuelle sont au nombre de 81 en personne et de 54 en ligne. Il y a 8 personnes invitées.

Le quorum étant atteint, le président Raphaël Roy, ing., déclare ouverte à 13 h 45 la 104e assemblée annuelle de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick.

Le président dirige la séance, accompagné de Holly Young, ing. présidente élue, et de Lia Daborn, secrétaire et chef de la direction et registraire de l'Association.

Le président commence la séance en prononçant une déclaration de reconnaissance des terres traditionnelles des Mi'kmaq. Il demande ensuite d'observer un moment de silence à la mémoire des membres et des membres stagiaires de l'AIGNB qui sont décédés depuis la tenue de la dernière assemblée générale annuelle.

Matin 24/2.0

Approbation de l'ordre du jour

Marlo Rose propose d'approuver l'ordre du jour, le président de séance ayant le pouvoir de modifier ce dernier pour répondre aux besoins de l'assemblée. Tanya Horgan appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le président reconnaît les personnes invitées ainsi que les anciens présidents et présidentes.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/3.0

Procès-verbal de l'assemblée annuelle du 17 février 2023

Maggie Stothart propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 février 2023 imprimé dans le Rapport annuel 2023.

Matt Alexander appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/4.0

Affaires découlant du procès-verbal

Le président note qu'il n'y a pas de points à traiter découlant de l'assemblée annuelle de 2023.

Matin 24/5.0

Rapport du président

Le président Raphaël Roy, ing., renvoie les personnes participantes à son rapport à la page 4 du Rapport annuel 2023. Il remercie les membres pour leur engagement et leur dévouement pendant l'année.

Shawn Amberman propose d'adopter le rapport du président. Michelle Paul-Elias appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/6.0

Rapport de la chef de la direction

La chef de la direction, Lia Daborn, fait un survol des activités de 2023 et remercie le personnel, les bénévoles et les membres.

Serge Dupuis propose d'approuver le rapport de la chef de la direction. Jérémie Aubé appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/7.0

Rapport de la registraire

Le président renvoie l'assemblée au rapport de la registraire figurant à la page 8 du rapport annuel 2023.

Marlo Rose propose d'accepter le rapport de la registraire. Marc Bellefleur appuie sa proposition.

Un membre pose une question sur les tendances en matière de délivrance de permis et un autre membre pose une question sur le nombre de personnes inscrites dans la province. La chef de la direction répond aux deux questions.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/8.0

Rapport de la secrétaire et états financiers vérifiés

Shannon Dion, de Bringloe Feeney, passe en revue les états vérifiés commençant à la page 30 du Rapport annuel 2023.

David Crandall propose d'approuver les états financiers vérifiés. Brent Smith l'appuie.

Les membres posent des questions au sujet des points suivants :

Il existe une très grande différence entre les dépenses réelles et le budget. Le processus budgétaire est-il exact? S. Dion décrit le processus budgétaire et indique que l'auditeur est convaincu que toutes les décisions importantes sont examinées par le Conseil et consignées dans les procès-verbaux.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/9.0 Rapports, organismes nationaux

La présidente d'Ingénieurs Canada, Nancy Hill, ing., FIC, est invitée à prendre la parole. Elle donne un aperçu des efforts de l'organisme national et des travaux en cours sur le système d'accréditation, la promotion de la confiance et de la valeur de la profession, ainsi que l'initiative 30 en 30. Elle accorde le titre de Fellow 2024 à Karine Savoie, ing.; Kevin Gallant, ing., Jeffrey Earle, ing., Robin Chaplin, Ph. D., ing. (absent), et Raphaël Roy, ing.

Doug Bell, géosc., FGC, président de Géoscientifiques Canada, s'adresse aux membres. Il informe les personnes déléguées des activités récentes de l'organisme, notamment l'évaluation des compétences, un nouveau cours abrégé sur les valeurs mobilières à l'intention des professionnels en exercice qui font rapport en vertu des NC43-101 et NC51-101, et le guide du programme de formation des géoscientifiques. Il souligne les contributions du personnel et des bénévoles de l'AIGNB. Il accorde le titre de FIG à Christy Cunningham, géosc. (absente).

Matin 24/10.0 Rapports

Le président fait allusion aux rapports et à la mise à jour du plan stratégique figurant dans le rapport annuel. Il remercie tous les bénévoles des comités de l'AIGNB pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année afin de faire avancer les travaux de l'Association. Les membres posent des questions sur les points suivants :

- B. Smith : « Quinze membres ont été jugés non conformes dans le cadre du programme de PPC et feront l'objet d'une nouvelle vérification. Quelle est la procédure? »
 - La chef de la direction répond à la question et décrit la procédure.
- B. Smith : « Avons-nous envisagé un exercice mixte avec la SttagN-B? »
 - La chef de la direction indique que cette possibilité n'a pas été envisagée, mais que l'AIGNB et la SttagN-B ont tenu une rencontre et que les relations sont cordiales.
- B. Smith : « Le taux de 11 % des membres ayant droit de vote sur les modifications aux règlements administratifs est-il le bon? Avons-nous fait une analyse comparative avec d'autres associations au Canada et au Nouveau-Brunswick? »
 - La chef de la direction répond que le taux est similaire dans l'ensemble du pays et dans d'autres professions.
- B. Smith : « Considérons-nous le ministère de l'Environnement comme une partie prenante? »
 - La chef de la direction répond que c'est bien le cas.
- M. Stothart : « Il semble que nous ayons beaucoup dépensé pour la mise à niveau informatique au cours des deux dernières années, mais le budget n'a pas augmenté. Cet élément est-il également prévu pour 2024? »
 - La chef de la direction présente les coûts liés aux licences de logiciels.

- B. Smith : « Dans le cadre du plan stratégique, pilier 1, objectif 4, pourriez-vous décrire les "groupes en quête d'équité"? De quoi s'agit-il? »
 - La directrice des communications donne une définition.

Matin 24/11.0 Ratification des actions du Conseil

Brent Smith propose de ratifier les actions du Conseil pour la dernière année. Denis Gallant appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/12.0 Modifications aux règlements administratifs

Hollis Cole, ing., FIC, président du Comité sur la législation, présente les propositions de modification aux règlements administratifs.

1. Règlement administratif 5.2.1 – Exigence d'une année d'expérience canadienne pour l'obtention du permis d'exercice : le Bureau des admissions et le Conseil de l'AIGNB ont reconnu que les personnes candidates venant d'un autre territoire peuvent ne plus avoir 12 mois d'expérience au Canada. En raison des exigences en matière de mobilité interprovinciale, l'AIGNB ne pourrait pas refuser le permis d'exercice à une telle personne. L'Association a également adopté l'utilisation de l'évaluation fondée sur les compétences, raison pour laquelle l'exigence de durée n'est plus aussi utile ou nécessaire. Hollis Cole propose d'approuver les modifications apportées au règlement administratif 5.2.1.

Maggie Stothart appuie sa proposition.

- A. Johnson : « A-t-on discuté avec les compagnies d'assurance pour s'assurer que la pratique est sécuritaire? »
 - R. Roy mentionne qu'il n'y aura pas de changement puisque le comité évaluera les compétences. H. Cole appuie cette affirmation en indiquant qu'il s'agit d'un changement positif.
- E. Persaud : « La modification permet de supprimer l'expérience canadienne d'un an, mais l'évaluation fondée sur les compétences reste en vigueur et nécessite une expérience de l'environnement canadien. Il ne s'agit pas d'une suppression de l'expérience canadienne. »

PROPOSITION ADOPTÉE

2. Règlement administratif 11.1.0 – Vote sur les modifications aux règlements administratifs : un conseiller juridique a informé l'AIGNB que le processus en deux étapes pour l'approbation des modifications aux règlements administratifs est contraire à la Loi et différent de celui utilisé dans d'autres provinces, territoires ou professions. Le processus actuel n'est pas une pratique exemplaire et comme l'Association donne accès à une assemblée annuelle hybride, le vote secondaire n'est pas nécessaire.

Le Comité sur la législation recommande de supprimer la procédure de vote secondaire pour tous les votes qui peuvent désormais être gérés de façon efficace dans un contexte hybride lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire.

Hollis Cole propose d'approuver la modification au règlement administratif 11.1.0. Brent Smith appuie sa proposition.

Le président demande si les membres ont des questions.

- S. Johnson : « Je suis inquiète du fait que tout le monde ne peut pas participer à l'assemblée annuelle et que, par conséquent, les membres qui ne peuvent se libérer pour y prendre part n'ont pas la possibilité de voter sur les modifications aux règlements administratifs. »
 - H. Cole répond qu'il est possible de poser des questions avant la tenue de l'assemblée annuelle.
- J. Russell : « J'ai des préoccupations similaires à celles de S. Johnson, mais je pense qu'il est étrange de décider quelque chose lors d'une assemblée et de ne pas savoir quelle sera la décision définitive après coup. »
- B. Churchill : « Si le taux de participation est actuellement de 11 %, quel devrait être le nouveau taux s'il est adopté? »
- B. Broster : « Les membres peuvent-ils voter par procuration? »
 - Le président répond que ce n'est pas le cas.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le président indique que les règlements administratifs seront distribués à l'ensemble des membres pour un vote dans les jours qui suivront la tenue de l'assemblée annuelle.

H. Cole demande à prendre la parole. Il mentionne qu'il est membre de l'Association depuis 50 ans et fait remarquer que tous les membres ont accès à la Loi et aux règlements administratifs. Le Comité sur la législation a pour mandat de répondre aux demandes du Conseil et d'examiner de temps à autre certaines parties de la Loi et des règlements administratifs, mais il a également pour mandat de présenter les points qui nécessitent une attention particulière. Il suggère que les membres posent des questions au Conseil et qu'ils aient la responsabilité de rester actifs et de se gouverner de la manière dont ils pensent qu'il faut le faire.

Le président le remercie pour ses commentaires.

Matin 24/13.0 Rapport de la secrétaire (élection du Conseil)

La chef de la direction et secrétaire Lia Daborn présente les résultats de l'élection de 2023, préparés par ClearPicture. Au total, 193 bulletins de vote ont été soumis pour le poste de conseiller de district de Fredericton, soit un pourcentage global de participation de 14 %.

Le conseiller du district de Fredericton élu est Rory Pickard, ing.
Présidente Holly Young, ing., FIC
Vice-président Shawn Amberman, ing.

Les ajouts au conseil d'administration par nomination sont comme suit:

- Représentant de Moncton
 - Jérémie Aubé, ing.
- Représentante du Nord-Ouest
 - Karine Savoie, ing., FIC
- Représentant à titre personnel
 - Kevin Kilfoil, ingénieur
- Représentant à titre personnel pour pourvoir le poste laissé vacant par Shawn Amberman André-Michel Léger, ing.

David Crandall propose d'accepter le rapport de la secrétaire. Marlo Rose appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le président Raphaël Roy, ing., félicite le nouveau Conseil 2024 et prend un moment pour rendre hommage aux conseillères sortantes :

- Tammy Lamey, ing.
- Michelle Paul-Elias, ing., FIC

Matin 24/14.0 Destruction des bulletins de vote
Maggie Stothart propose de détruire les bulletins de vote de l'élection de 2024. Matt Alexander appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/15.0 Entrée en fonction des nouveaux dirigeants et dirigeantes

La chaîne de fonction est remise à Holly Young, ing., FIC, qui prononce le serment d'office.

Matin 24/16.0 Déclaration de la présidente élue

La présidente élue, Holly Young, ing., FIC, exprime sa reconnaissance pour l'occasion qui lui est donnée d'être au service de l'Association dans l'année à venir et renvoie l'assemblée à la déclaration de la présidente élue qui figure à la page 21 du rapport annuel.

Elle en profite pour remercier Raphaël Roy, ing., FIC, lui remettant une épinglette de président sortant et une réplique de la chaîne de fonction.

Maggie Stothart, propose d'approuver la déclaration de la présidente élue. Kevin Gallant appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

Matin 24/17.0 Présentation du budget 2024

La chef de la direction Lia Daborn présente le budget 2024 aux membres aux fins d'information.

- B. Smith demande pourquoi les montants budgétés pour les relations gouvernementales et la communication sont moins élevés que par le passé. La chef de la direction explique que le budget des relations gouvernementales a été réduit pour deux raisons, dont l'une est liée à la Loi sur les techniques de génie et à la suppression de la soirée avec les membres de l'Assemblée législative. En ce qui concerne les communications, les activités font actuellement l'objet de modifications et les coûts antérieurs pour la conception des campagnes ont été dépensés, mais ces dernières continuent d'être utilisées.
- M. Bellefleur s'enquiert de l'augmentation des frais de perfectionnement professionnel du personnel et des frais de déplacement. La chef de la direction mentionne que les coûts du perfectionnement du personnel constituent une augmentation ponctuelle destinée à couvrir le perfectionnement professionnel pour l'année. Les frais de déplacement sont plus élevés en raison de l'augmentation des coûts.
- M. Stothart s'interroge sur la suppression des prix STIM pour le personnel enseignant. La directrice des communications explique que les prix n'attiraient pas beaucoup de candidatures et qu'il y aurait donc une nouvelle approche pour encourager les STIM dans le système scolaire.

- D. Crandall informe les membres au sujet d'entretien des bâtiments et note que le bâtiment administratif de l'AIGNB aura bientôt besoin d'une thermopompe. Il demande au Conseil et aux membres d'être prêts à dépenser les fonds.

AM 24/18.0 Nomination des vérificateurs pour 2024

Michelle Paul-Elias propose de nommer Bringloe Feeney LLP comme vérificateur pour 2025. Brent Smith appuie sa proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE

La présidente élue, Holly Young, ing., FIC, redonne la parole au président de séance, Raphaël Roy, ing. Ce dernier fait le bilan de son année de présidence.

Matin 24/19.0 Nouvelles affaires

- A. Johnson fait remarquer qu'il pense que la participation des membres a été obstruée pendant l'assemblée et que ces derniers ont été empêchés de donner leur avis ou de participer à l'événement. Des éclaircissements sont demandés.
 - La directrice des communications indique que toutes les questions sont passées en revue et que les membres présents sont invités à s'exprimer par l'intermédiaire du microphone.
- A. Johnson demande comment maintenir le champ d'action de l'Association alors qu'il est érodé par des éléments extérieurs à l'écosystème. Il demande également comment l'AIGNB pourrait aborder la question du logement abordable.

- Le président lui suggère de poser la question au bureau de section et au conseiller locaux.

- P. Chouinard remercie les comités, le Conseil, le personnel et les bénévoles pour leurs efforts.

- B. MacCallum demande si le fonds STIM sera renommé.

- La chef de la direction répond que ce ne serait pas le cas pour le moment.

- B. MacCallum demande si l'on vérifie l'expérience d'« un an » des ingénieurs et ingénieures entrants dans le cadre de la procédure d'obtention du permis pour s'assurer qu'elle est valide et non contrefaite.

- La chef de la direction répond qu'il existe plusieurs mécanismes permettant de vérifier au mieux les renseignements communiqués par les personnes candidates.

- K. Gallant demande si les règlements administratifs et les manuels des bureaux de section ont été finalisés.

- La chef de la direction répond que c'est bien le cas.

Matin 24/20.0 Levée de la séance

Maggie Stothart propose de lever la séance à 15 h 54. Tanya Horgan appuie sa proposition.

Manuvie

« Bon rapport, qualité-prix. »

Alexis S., ing.

★★★★★

*La photo est fournie à titre indicatif seulement.

LES ANCIENNES PRÉSIDENTES ET ANCIENS PRÉSIDENTS

1920 Charles C. Kirby, P.Eng., CCPE President 1936-1939
1921 Charles C. Kirby, P.Eng.
1922 Geoffrey Stead, P.Eng.
1923 Burton M. Hill, P.Eng.
1924 Gilbert G. Murdock P.Eng.
1925 Frederick O. Condon, P.Eng.
1926 Alexander Gray, P.Eng.
1927 John D. McBeath, P.Eng.
1928 Samuel R. Weston, P.Eng.
1929 Harold W. McKiel, P.Eng.
1930 Frank P. Vaughan, P.Eng.
1931 John Stephens, P.Eng.
1932 Allan R. Crookshank, P.Eng.
1933 Grover C. Torrens, P.Eng.
1934 John D. Garey, P.Eng.
1935 A. Foster Baird, P.Eng.
1936 Geoffrey Stead, P.Eng.
1937 Harry J. Crudge, P.Eng.
1938 David R. Smith, P.Eng.
1939 Charles H.B. Croasdale, P.Eng.
1940 Gerald A. Vandervoort, P.Eng.
1941 George L. Dickson, P.Eng.
1942 Aubrey A. Turnbull, P.Eng.
1943 Earle O. Turner, P.Eng.
1944 James T. Turnbull, P.Eng.
1945 Angus S. Gunn, P.Eng.
1946 G.M. Brown, P.Eng.
1947 John H. T. Morrison, P.Eng.
1948 R.M. Richardson, P.Eng., CCPE President 1953
1949 A. Foster Baird, P.Eng.
1950 John P. Mooney, P.Eng.
1951 J. Harry Moore, P.Eng.
1952 Donald O. Turnbull, P.Eng., CCPE President 1960
1953 John D. MacKay, P.Eng.
1954 John M.M. Lamb, P.Eng.
1955 Douglas J. Brewer, P.Eng.
1956 David R. Webb, P.Eng.
1957 W. Donald.G. Stratton, P.Eng.
1958 Donald O. Turnbull, P.Eng.
1959 Stanley B. Cassidy, P.Eng.
1960 Kenneth V. Cox, P.Eng.
1961 M.F. Keith Leighton, P.Eng.
1962 William R. Godfrey, P.Eng.
1963 William L. Barrett, P.Eng.
1964 Joseph J. Donahue, P.Eng.
1965 Robert M. Wickwire, P.Eng.
1966 Edward D. Manchul, P.Eng.
1967 Albert M. Stevens, P.Eng.
1968 Eldon D. Thompson, P.Eng.
1969 Robert S. Myles, P.Eng.
1970 Robert D. Neill, P.Eng.
1971 William L. McNamara, P.Eng.
1972 Eric C. Garland, P.Eng., CCPE President 1976

1973 Edward D. Stephenson, P.Eng.
1974 Lawrence A. Pearson, P.Eng.
1975 Donald S. Mackay, P.Eng.
1976 Lyle W. Smith, P.Eng.
1977 R. Edward Haggerty, P.Eng.
1978 Ira M. Beattie, P.Eng.
1979 Donald S. Smith, P.Eng.
1980 E. John Bliss, P.Eng., APEGNB Registrar 1981-2015
1981 John B. Wheatley, P.Eng.
1982 William G. Paterson, P.Eng.
1983 Boyd A. Touchie, P.Eng.
1984 Robert E. Burridge, P.Eng., CCPE President 1994
1985 Eloi Duguay, ing.
1986 P. Lee Fraser, P.Eng.
1987 Douglas F. Colwell, P.Eng.
1988 Kirk A. Bavis, P.Eng.
1989 Frank R. Wilson, P.Eng.
1990 Arthur W. Gunn, P.Eng.
1991 George J. Flanagan, P.Eng.
1992 Donald C. Good, P.Eng.
1993 Wayne B. Chambers, P.Eng.
1994 Paul S. Belyea, P.Eng.
1995 Euan S. Strachan, P.Eng.
1996 Edward H. Smith, P.Eng.
1997 Hollis B. Cole, P.Eng., CCPE President 2003
1998 Patricia M. Dineen, P.Eng.
1999 J. Michael MacDonald, P.Eng.
2000 Wolfgang Faig, P.Eng.
2001 Sherry E. Trenholm, P.Eng.
2002 J. Allan Giberson, P.Eng.
2003 Roger Cormier, ing.
2004 Brian B. Barnes, P.Eng.
2005 Brent E. Smith, P.Eng., Engineers Canada President 2011
2006 Iris Auclair-Bernard, ing.
2007 David D. Crandall, P.Eng.
2008 Tanya D. Horgan, P.Eng./ P.Geo.
2009 Eldo E. Hildebrand, P.Eng.
2010 Bruce E. Broster, P.Geo., Geoscientists Canada President 2008
2011 Darryl G. Ford, P.Eng.
2012 Jean A. Boudreau, P.Eng., Engineers Canada President 2020
2013 Mark J. Bellefleur, P.Eng.
2014 Christine E.A. Plourde, P.Eng.
2015 Paul C. Campbell, P.Eng.
2016 Annie E. Dietrich, P.Eng. / P.Geo.
2017 Matthew T. Hayes, P.Eng., LLB
2018 Jeffrey A. Underhill, P.Eng.
2019 Serge T. Dupuis, ing.
2020 Marlo Rose, P.Eng.
2021 Maggie Stothart, P.Eng.
2022 Michelle Paul-Elias, P.Eng.
2023 Raphaël Roy, ing.
2024 Holly Young, P.Eng.

BUDGET DE L'AIGNB 2025

	2024/2025 BUDGET	2023/2024 BUDGET	
R E V E N U S	Affinité	115 000	100 000
	Assemblée annuelle	45 000	20 000
	Certificats d'autorisation	288 069	260 100
	Examens et EAC	65 000	40 400
	Titulaires d'un permis	401 667	374 544
	Titulaires d'un permis restreints	6 000	12 960
	Adhésion	1 190 159	1 170 450
	Inscription	227 833	130 000
	PPC	1 500	750
	Divers	79 137	75 750
	Réévaluations	2 000	--
	Total des revenus	2 421 364\$	2 184 954\$
	D É P E N S E S	Exploitation	
Bâtiment – entretien		40 000	30 000
Ordinateurs et mobilier		2 000	2 000
Infrastructure informatique		140 000	90 000
Assurance		23 000	20 000
Bureau		30 000	30 000
Frais postaux		5 000	8 000
Impressions		4 000	5 000
Honoraires professionnels		15 000	20 000
Impôts fonciers		46 000	46 000
Salaires et avantages sociaux		1 100 000	915 000
Base de données et services de conseil en technologie		10 000	20 000
Frais de services bancaires		65 000	65 000
Téléphone		15 000	9 000
Communications			
Communications		50 000	39 600
Site Web et communication électronique		8 000	12 200
Relations gouvernementales		25 000	35 000
Coordinateur de sensibilisation		35 000	35 000
Sensibilisation et commandites		45 000	50 000
Bourses d'études D E I		12 000	12 000
Marketing		65 000	60 000
Services aux membres			
Assemblée annuelle		110 000	85 000
Prix		500	500
Financement des bureaux de sections		70 000	52 500
Certificats et seaux		45 000	50 000
Développement professionnel pour les membres		---	7500
Examens et EAC		25 000	22 000
Traduction		15 000	15 000
Déplacements		80 000	80 000
Modules de PPC		15 000	25 000
Gouvernance			
Examen de la Loi et des règlements administratifs	2 500	2 500	
Comités	7 500	10 000	
Conseil	40 000	35 000	
Perfectionnement professionnel (personnel et bénévoles)	15 000	35 000	
Autre			
Évaluation CCI / CCGP	105 000	100 000	
Application juridique et la Loi	100 000	23 000	
Assurance responsabilité secondaire	25 000	35 000	
Divers	30 000	20 000	
Services d'inscription externalisés	---	74 000	
Total des dépenses	2 420 500\$	2 175 800\$	
EXCÉDENT (déficit)	864\$	9 154\$	



L'AIGNB

ÉTATS FINANCIERS 2024

30 SEPTEMBRE 2024 / PRÉPARÉ PAR BRINGLOE FEENEY



Rapport des auditeurs

À l'attention des membres de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2024, ainsi que les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date et les notes accompagnant les états financiers. Ils contiennent aussi un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick au 30 septembre 2024 ainsi que les résultats et des flux de trésorerie de l'organisme pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Rapport des auditeurs (suite)

♦ *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport d'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes quand il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie importante découlant d'une erreur, car la fraude peut être associée à la collusion, à la falsification, aux omissions volontaires, aux fausses déclarations ou au contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
Le 16 décembre 2024


Chartered Professional Accountants

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Au 30 septembre 2024

	2024	2023
ACTIFS		
Courants		
Encaisse (note 3)	179 295 \$	217 304 \$
Placements à court terme (note 4)	926 873	746 736
Dépenses payées d'avance	74 200	76 161
Remises gouvernementales payables	59 942	31 604
Actifs affectés à l'interne (note 5)	886 698	894 863
	2 127 008	1 966 668
Immobilisations (note 6)	852 698	847 779
Actifs incorporels (note 7)	235 250	225 350
	3 214 956 \$	3 039 797 \$
PASSIFS		
Courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	125 947 \$	80 936 \$
Revenu reportés (note 8)	444 697	436 798
Remises gouvernementales payables	21 615	17 040
	592 259	534 774
ACTIF NET		
Actifs non affectés	1 735 999	1 610 160
Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	400 000	400 000
Affectés à l'interne – Fonds de capital	226 698	244 863
Affectés à l'interne – Fonds d'aide juridique	260 000	250 000
	2 622 697	2 505 023
	3 214 956 \$	3 039 797 \$

État de la situation financière approuvé

Présidente

Holly Young

Secrétaire-trésorier

W. Dahn



Bringloe
Feeney

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de l'actif net
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	Actifs non affectés	Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	Affectés à l'interne – Fonds de capital	Affectés à l'interne – Fonds de d'aide juridique	Total 2024	Total 2023
Solde au début de l'exercice	1 610 160 \$	400 000 \$	244 863 \$	250 000 \$	2 505 023 \$	2 237 523 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	117 674	-	-	-	117 674	267 500
Transfert aux actifs non affectés	43 165	-	(18 165)	(25 000)	-	-
Transfert aux actifs affectés à l'interne	(35 000)	-	-	35 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 735 999 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>226 698 \$</u>	<u>260 000 \$</u>	<u>2 622 697 \$</u>	<u>2 505 023 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des résultats
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	2024 Réel	2024 Budget	2023 Réel
Revenus			
Cotisations des membres	1 129 501 \$	1 170 450 \$	1 150 870 \$
Licenciés	377 218	387 504	352 877
Frais de demande de certificat d'autorisation	264 170	260 100	247 713
Frais d'inscription	172 760	130 750	214 673
Revenus d'Affinity	108 421	100 000	112 947
Divers	87 174	75 750	99 020
Frais d'examen	66 135	40 400	65 830
Assemblée annuelle	38 065	20 000	16 509
	<u>2 243 444</u>	<u>2 184 954</u>	<u>2 260 439</u>
Dépenses			
Exploitation (annexe 1)	1 424 403	1 240 000	1 230 852
Services aux membres (annexe 2)	430 414	467 000	445 530
Autres (annexe 3)	314 849	297 000	254 665
Communications (annexe 4)	150 160	171 800	168 094
	<u>2 319 826</u>	<u>2 175 800</u>	<u>2 099 141</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses découlant de l'exploitation	<u>(76 382)</u>	<u>9 154</u>	<u>161 298</u>
Autres revenus (dépenses)			
Revenus de placement	91 633	-	78 580
Profits non réalisés sur les placements	74 784	-	23 089
Profits réalisés sur la vente des placements	38 782	-	13 940
Frais de gestion des placements	(11 143)	-	(9 407)
	<u>194 056</u>	<u>-</u>	<u>106 202</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u><u>117 674 \$</u></u>	<u><u>9 154 \$</u></u>	<u><u>267 500 \$</u></u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Montant provenant des membres	1 137 400 \$	1 115 983 \$
Montant provenant des licenciés, des inscriptions et autres	1 005 522	996 621
Montant provenant du programme Affinity	108 421	112 947
Montant provenant des placements	35 428	27 126
Paiements aux fournisseurs et employés	<u>(2 209 454)</u>	<u>(2 107 818)</u>
	<u>77 317</u>	<u>144 859</u>
Activités de placement		
Achats d'immobilisations	(40 903)	(46 563)
Achat de placements	(879 842)	(832 888)
Produits de la vente de placements	866 497	800 659
Achat d'actifs incorporels	<u>(61 078)</u>	<u>-</u>
	<u>(115 326)</u>	<u>(78 792)</u>
Flux de trésorerie	(38 009)	66 067
Encaisse au début de l'exercice	<u>217 304</u>	<u>151 237</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>179 295 \$</u></u>	<u><u>217 304 \$</u></u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

1. Nature des activités

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, un organisme sans but lucratif, est constituée en corporation sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick*. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- a) Réglementer et régir l'exercice des professions d'ingénieur et de géoscientifique conformément à la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* ainsi qu'aux règlements administratifs et règles y afférents.
- b) Établir et maintenir des normes de connaissance et de compétence pour ses membres.
- c) Établir et maintenir des normes déontologiques chez ses membres en vue de servir et de protéger l'intérêt du public.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

(a) Encaisse

L'encaisse est composée de liquidités détenues dans un compte bancaire et dans les placements.

(b) Constatation des revenus

Les cotisations des membres, les droits licenciés, les frais de demande de certificat d'autorisation et les droits d'inscription sont payés chaque année et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits reçus pour une période à venir sont reportés et constatés dans la période suivante.

Les revenus de placement sont constatés à titre de revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus publicitaires, ceux provenant de l'assemblée annuelle et les autres revenus sont constatés au moment où les services sont rendus.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Placements

Les placements sont constatés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont constatées à titre de profits non réalisés ou de pertes.

(d) Actifs affectés à l'interne

Les actifs affectés à l'interne pour les fonds d'exploitation, fonds de capital, fonds d'aide juridique ont été établis en décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de l'organisme et permettre à l'AIGNB de gérer l'incertitude des flux de trésorerie, de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement, de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités et d'évoluer d'une façon responsable. Ces fonds seront accessibles avec l'approbation du comité des finances et de l'audit. Ils fructifieront dans le cadre l'évaluation habituelle des risques, comme indiqué pour les placements à court terme.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon les méthodes ci-dessous, à des taux visant à amortir le coût sur la durée de vie estimative des immobilisations. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé durant l'année où un actif est aliéné.

Bâtiments	4% de la valeur résiduelle
Panneaux solaires	30 ans linéaire
Équipement de bureau	20% de la valeur résiduelle
Matériel informatique	50% de la valeur résiduelle
Site web	50% de la valeur résiduelle

(f) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût sur la durée de vie estimative des actifs incorporels. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants

Base de données des membres	5 ans linéaire
-----------------------------	----------------

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCOSBL du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

(h) Instruments financiers

L'Association comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions entre sociétés ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les comptabilise au coût amorti, sauf pour les titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, les comptes débiteurs et les remises gouvernementales payables. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur incluent les placements à court terme et les actifs affectés.

3. Encaisse

	2024	2023
Compte général	136 181 \$	195 250 \$
Encaisse détenue dans des placements	42 964	21 904
Petite caisse	150	150
	179 295 \$	217 304 \$

4. Placements à court terme

	2024	2023
Actions ordinaires et privilégiées	791 886 \$	688 764 \$
Fonds monétaires	677 630	632 568
Obligations de société et d'épargne	344 055	320 267
Transfert des actifs affectés à l'interne	(886 698)	(894 863)
	926 873 \$	746 736 \$

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

5. Actifs affectés à l'interne

	2024	2023
Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	400 000 \$	400 000 \$
Affectés à l'interne - Fonds de capital	226 698	244 863
Affectés à l'interne - Fonds d'aide juridique	260 000	250 000
	<u>886 698 \$</u>	<u>894 863 \$</u>

L'Association a établi les fonds actifs affectés à l'interne le 3 décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de l'AIGNB et permettre à cette dernière de faire ce qui suit :

- Gérer l'incertitude des flux de trésorerie
- Réduire la nécessité d'emprunter des fonds de roulement
- Répondre aux engagements, aux obligations ou à d'autres éventualités
- Évoluer de façon responsable.

Ces fonds visent à favoriser un rôle dynamique et sont accessibles, au besoin.

Le 19 avril 2024, le conseil a approuvé un montant maximal de 25 000 \$ provenant du compte d'aide juridique affecté à l'interne pour la phase 1 de l'enquête relative à une plainte en cours.

Le 26 juin 2024, le comité des finances et de l'audit a approuvé un montant maximal de 25 000 \$ provenant du compte de capital affecté à l'interne pour l'achat d'une nouvelle thermopompe ainsi que le remplacement et l'ajout de conduits. De ce montant, 18 165 \$ ont servi à l'achat d'une nouvelle thermopompe.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

6. Immobilisations

	2024		2023	
	Coût initial	Ammortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	175 146 \$	-	175 146 \$	175 146 \$
Bâtiments	1 189 045	565 160	623 885	617 295
Panneaux solaires	49 305	15 618	33 687	35 331
Équipement de bureau	116 940	105 168	11 772	7 652
Matériel informatique	302 755	296 303	6 452	8 843
Site web	113 185	111 429	1 756	3 512
	1 946 376 \$	1 093 678 \$	852 698 \$	847 779 \$

7. Actifs incorporels

	2024		2023	
Base de données des membres	400 745 \$		339 667 \$	
Amortissement cumulé	(165 495)		(114 317)	
	235 250 \$		225 350 \$	

La base de données des membres a été comprise dans les immobilisations des états financiers au 30 septembre 2023.

8. Revenus reportés

	2024		2023	
Cotisations des membres	282 033 \$		283 401 \$	
Droits de licenciés	96 014		89 177	
Frais de demande de certificat d'autorisation	66 650		64 220	
	444 697 \$		436 798 \$	

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

9. Financement des bureau de section

Pendant l'année, AIGNB a fourni des fonds de 52 500 \$ (52 500 \$ en 2003) aux bureaux de section. Ce financement permet à chacun des bureaux de section d'exécuter ses activités pendant l'année. Chaque bureau de section relève directement de son propre conseil.

10. Opérations entre parties liées

Créée en 1994, la Fondation pour les études de l'AIGNB est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a pour but de promouvoir la formation d'ingénieurs et ingénieures, de géoscientifiques ainsi que d'étudiantes et étudiants en génie et en géosciences. Son mandat est défini par un règlement administratif de l'Association.

L'Association a recueilli 14 389 \$ (12 373 \$ en 2023) de dons et revenus de la publicité de ses membres au nom de la Fondation. Les fonds sont ensuite transférés à la Fondation pour son utilisation.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

11. Fondation pour les études de l'AIGNB

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Association. L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	Situation financière	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Espèces en dépôt	33 515 \$	23 406 \$
Comptes débiteurs	-	760
Placements à court terme	1 772 049	1 030 985
À payer à l'AIGNB	9 396	12 373
Charges à payer	(10 000)	(5 000)
	1 804 960 \$	1 062 524 \$
	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022
Revenus – dons	706 349 \$	22 308 \$
Revenus (perte) – placements	109 373	(67 908)
	815 722	(45 600)
Dépenses – bourses d'études	(60 000)	(50 000)
Dépenses – autres	(13 287)	(10 031)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	742 435 \$	(105 631) \$

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

12. Engagements

Contrats de location-exploitation, support informatique

L'Association s'engage à l'égard des contrats suivants qui arrivent tous à échéance en 2024:

- Matériel de bureau en contrat de location-exploitation
- Bulletproof Solutions pour le soutien information

Les paiements minimaux futurs agrégés, taxe comprise, sont prévus comme suit:

2025	31 347 \$
2026	31 347
2027	19 889
2028	3 847
2029	3 143
	<u>89 573 \$</u>

Coordonnatrice de sensibilisation

L'Association a conclu une entente avec l'Université de Moncton pour le financement d'une coordonnatrice de sensibilisations à plein temps. L'accord prend fin en 2025 sauf s'il est révoqué par écrit à l'intérieur de six mois de la signature. Le paiement minimal est prévu comme suit:

2025	<u>35 000 \$</u>
------	------------------

Utilisation du logiciel iMIS

L'Association a conclu un accord avec Advanced Solutions International pour l'utilisation du logiciel iMIS jusqu'au mois de mars 2026 et le soutien à la mise en œuvre jusqu'à août 2025. Les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit:

2025	25 755 \$
2026	4 189
	<u>29 944 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2024

12. Engagements (suite)

Projet Gaia - laboratoires climatiques

L'Association a conclu un accord avec Projet Gaia qui donne l'accès aux programmes d'éducation STIM pour les élèves des écoles secondaires au Nouveau-Brunswick. L'accord est de 35 000 \$ sur 3 ans. Le premier paiement de 15 000 \$ a été fait en septembre 2023 et les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit :

2025	10 000 \$
2026	<u>10 000</u>
	<u><u>20 000 \$</u></u>

13. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour l'Association :

(a) Risque du marché

Il s'agit du risque découlant du changement de valeur d'un instrument financier dans le cadre d'une variation de la valeur marchande. L'Association y est vulnérable, car elle possède beaucoup de placements dans des titres cotés en bourse.

14. Données comparatives

Les états financiers présentés à titre comparatif ont été reclassés depuis leur dernière parution afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 septembre 2024

Annexe sur l'exploitation

Annexe 1

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Salaires et avantages sociaux	928 636 \$	915 000 \$	822 680 \$
Mise a niveau informatique	134 084	90 000	107 326
Frais de gestion	61 981	65 000	57 780
Amortissement des actifs incorporels	51 178	-	52 271
Honoraires professionnels	46 902	20 000	12 850
Taxe foncière	45 471	46 000	43 754
Entretien des bâtiments	37 715	30 000	29 568
Amortissement	35 985	-	37 849
Bureau	31 064	30 000	24 998
Assurance	20 931	20 000	20 238
Téléphone	14 308	9 000	11 609
Impression – bureau	7 433	5 000	4 104
Frais postaux	5 627	8 000	5 825
Ordinateurs et matériel	3 088	2 000	-
	<u>1 424 403 \$</u>	<u>1 240 000 \$</u>	<u>1 230 852 \$</u>

Annexe sur les services aux membres

Annexe 2

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Assemblée annuelle	108 238 \$	85 000 \$	77 798 \$
Déplacements	80 144	80 000	84 626
Campagne de marketing	61 742	60 000	73 131
Financement des bureau de section (note 9)	52 500	52 500	52 500
Certificats et sceaux	37 520	50 000	46 347
Dépenses associées aux examens et a l'évaluation des compétences	37 390	22 000	35 751
Réunions du conseil d'administration	31 730	35 000	31 637
Bourses d'études et prix	9 000	12 000	14 000
Traduction	7 387	15 000	16 936
Réunions de comités	4 493	10 000	12 804
Prix et récompenses	270	500	-
Module de perfectionnement continu	-	25 000	-
Base de données et conseils technologiques	-	20 000	-
	<u>430 414 \$</u>	<u>467 000 \$</u>	<u>445 530 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 septembre 2024

Annexe sur les autres éléments

Annexe 3

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Services d'inscription répartis	85 334 \$	74 000 \$	-
Application juridique et de la <i>Loi</i>	80 134	23 000	42 220
Évaluation IC et GC	56 920	100 000	74 541
Divers	43 931	20 000	94 803
Perfectionnement professionnel	25 636	35 000	17 708
Assurance responsabilité secondaire	22 894	35 000	25 393
Perfectionnement professionnel des inscrits	-	7 500	-
Révision de la <i>Loi</i> et des règlements administratifs	-	2 500	-
	<u>314 849 \$</u>	<u>297 000 \$</u>	<u>254 665 \$</u>

Le poste « Divers » comprend, pour 2024 les dépenses liées à la révision du service de l'inscription et, pour 2023, les dépenses liées à d'autres services de consultation professionnelle en matière de planification stratégique, de ressources humaines et de gestion des inscriptions.

Annexe sur les communications

Annexe 4

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Communications	69 805 \$	39 600 \$	50 220 \$
Coordnatrice de sensibilisation	35 000	35 000	35 000
Financement de la sensibilisation	29 943	50 000	51 294
Relations gouvernementales	12 700	35 000	27 862
Site Internet et communication électronique	2 712	12 200	3 718
	<u>150 160 \$</u>	<u>171 800 \$</u>	<u>168 094 \$</u>

Obtenez
l'aide dont
vous avez
besoin

Pour bâtir votre avenir financier

Le Régime d'épargne et de retraite collectif d'Ingénieurs Canada offre une gamme de régimes auprès de la Canada Vie pour vous aider à faire fructifier votre épargne, puis transformer celle-ci en revenu au moment de la retraite.

Des conseils personnalisés pour vous aider à atteindre de nouveaux sommets

En tant qu'ingénieur ou géoscientifique, vous savez que rien ne devrait être bâti sans bases solides. C'est là qu'un de nos consultants, Santé et Gestion du patrimoine peut vous aider. Ce sont des professionnels autorisés qui peuvent :

- Vous rencontrer en ligne au moment qui vous convient
- Vous aider à toutes les étapes de votre parcours financier
- Vous parler en plus de douze langues

Voici ce que les participants qui ont parlé à un consultant, Santé et Gestion du patrimoine ont affirmé** :

97 %

des participants ont précisé qu'ils ont senti qu'ils étaient un client important

98 %

des participants ont indiqué qu'on s'est adressé à eux d'une manière facile à comprendre

98 %

des participants ont indiqué avoir obtenu réponse à leurs questions concernant leurs besoins personnels



De plus, faire partie d'un régime collectif signifie que vous bénéficiez de frais inférieurs à ceux d'un régime individuel* – ce qui signifie plus d'argent pour vous!



Apprenez-en plus
dès aujourd'hui

canadavie.com/ingenieurscanada



certifiO

Le monde se numérise.
Soyez numériquement fiable.

Search



consignO
Desktop

0:02 / 1:52

#Notarius #TransformationNumérique #SignatureNumérique
Comment signer numériquement un document? - ConsignO Desktop (Les premiers pas)
517 views · Sep 24, 2021

Notarius (français)
57 subscribers

Dans cette vidéos, vous apprendrez comment signer numériquement un document dans ConsignO Desktop.

SHOW MORE

LIKE

DOWNLOAD SAVE

SUBSCRIBED



La solution la plus efficace pour signer
vos documents professionnels



notarius

ENGINEERS
GEOSCIENTISTS
New Brunswick



INGÉNIEURS
GÉOSCIENTIFIQUES
Nouveau-Brunswick

**L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques
du Nouveau-Brunswick**
183 ch. Hanwell
Fredericton, NB
E3B 2R2

info@apegnb.com
www.aignb.com